COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 10 mars 2022 – 18h00
Siège - Communauté de Communes du Pays de Bitche

Présents : BALVA Patrick, BARBIAN Claude, BEHR Francis, BICHELBERGER Christian, CHUDZ Jean-Louis, DOR Norbert, EIBEL Jean-Louis, FABING Sandra, FINKLER Dominique, FONTAINE Eliane, GLAD Jacqueline, HAMMER Guy, HEIM Cathia, HELMER Jacques, HEMMERT Eric, HOELLINGER Jean-Marc, HÖLTER Laurent, HUVER François, KIEFFER Benoît, LANG Gilbert, LEICHTNAM Pascal, LEICHTNAM Gaston, LEONCINI Manuel, LYTWYN Mireille, MATHI Chris, MAYER Manuel, MAZUY Anne, MEGEL Etienne, MICHAU Mélanie, MORIAN Roger, NOSAL Marie-Claude, OLIGER Emile, OSWALD François, OSWALD Sabine, OTT Grégory, ROMANG Joël, RUFF Monique, SCHAEFFER Charles, SCHNELL Véronique, SCHRUB Laurent, SCHWALBACH Christian, SEEL Sébastien, STEBLER Serge, STOCKY Gérard, SUCK David, VOGT Francis, WEIL Serge, WEY Joëlle, WITTMANN Véronique, ZINTZ Daniel.

Absents excusés : BEHR Michel, SEITLINGER Vincent, KOELSCH Alexandre, DELLINGER Paul, KRAUSE Guillaume, MONDAUD Thierry, WIMMERS Stéphane.

Absents ayant donné pouvoir : MARTZEL Christophe à SEEL Sébastien, FORTHOFFER Jérôme à RUFF Monique, SCHWARTZ Cathy à HUVER François, EITEL Jean-Paul à KIEFFER Benoît, TARHAN Sibel à HUVER François, DORCKEL Pierrette à ROMANG Joël, WAGNER Jean-Marc à STEBLER Serge, SIDOT Francis à WITTMANN Véronique, VOGEL Marcel à HEMMERT Eric, ZINS Florence à FINKLER Dominique, HUBRECHT Olivier à NOSAL Marie-Claude, BURGUN Christelle à MORIAN Roger.

M. Norbert DOR assure le secrétariat de séance.

POINT PRELIMINAIRE

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :
- Solidarité avec l'UKRAINE - Versement d'un don

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ajouter un point à l'ordre du jour : Solidarité avec l'UKRAINE - Versement d'un don.

Arrivée de M. Vincent SEITLINGER

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1) Conseil communautaire – Installation d'un nouveau délégué titulaire et suppléant – Commune de Bousseviller

Suite à la démission de Mme Maryline MEREL et aux élections municipales de la Commune de Bousseviller en date du 20 février 2022 et à l'élection du Maire de la Commune de Bousseviller en date du 27 février 2022 il s'agit d'installer le Conseiller Titulaire et Suppléant de cette commune au sein du Conseil Communautaire.

Le Président procède à l'installation de M. Manuel LEONCINI en qualité de conseiller communautaire titulaire de la commune de Bousseviller et de M. Serge HAAS en qualité de conseiller communautaire suppléant de la commune de Bousseviller.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'installation de M. Manuel LEONCINI en qualité de conseiller communautaire titulaire de la commune de Bousseviller et de M. Serge HAAS en qualité de conseiller communautaire suppléant de la commune de Bousseviller.

2) Fonctionnement des assemblées – Approbation du compte rendu de la séance 15 décembre 2021

Il est proposé de valider le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 15 décembre 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le compte rendu de la séance du 15 décembre 2021.

3) Désignation d'un représentant et d'un suppléant au Comité du Massif des Vosges

Afin de marquer son engagement dans le droit à la différenciation des secteurs de montagne, l'Etat s'est doté d'organes appelés Commissariats à l'aménagement des massifs afin d'assurer l'interface entre les acteurs du territoire et de l'Etat sur les thématiques spécifiquement liées à la montagne (démographie, tourisme, développement économique, …).

Les communes classées montagnes du Pays de Bitche dépendent du Commissariat du massif des Vosges dont le siège est à Epinal.

Il est organisé sous l'autorité du Préfet coordonnateur de massif, autour d'un organe de gouvernance appelé Comité du massif constitué de 4 collèges :

1° Un collège d'élus locaux,

2° Un collège de parlementaires,

3° Un collège de représentants des acteurs économiques,

4° Un collège de représentants d'organismes et d'associations qui participent à la vie collective du massif ou agissent dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

Le Comité de massif des Vosges est ainsi co-présidé par le préfet coordonnateur de massif et par le président de la commission permanente dudit comité.

Le préfet coordonnateur de massif ou le président de la commission permanente du comité de massif peuvent saisir pour avis le comité de toute question relative au massif. Ses avis sont publics.

Le comité peut faire toute proposition ou recommandation qu'il juge utile dans les domaines intéressant le massif.

Vu le décret n° 2017-755 du 3 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement des comités pour le développement, l'aménagement et la protection du massif des Alpes, du Massif central, du massif du Jura, du massif des Pyrénées et du massif des Vosges.

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-1219/CMV du 19 mai 2017 fixant la liste des organismes représentés au comité de massif des Vosges, le nombre de leurs représentants et dans certains cas les modalités particulières de leur désignation.

Il est proposé à l'Assemblée de désigner le délégué de la Communauté de Communes du Pays de Bitche qui devra siéger au Comité du Massif ainsi qu'un suppléant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner M. Guillaume KRAUSE en qualité de délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ainsi que M. Serge WEIL en qualité de suppléant.

FONCTION PUBLIQUE

4) Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Le Président expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la règlementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle (dit le « CDG57 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 57 présente un intérêt certain.

En effet, par délibération en date du 29 septembre 2021, le CDG 57 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, il est proposé d'inscrire la Communauté de Communes du Pays de Bitche dans cette démarche.

Le CDG 57 propose, en conséquence, la mise à disposition d'une solution informatique dédiée à cette mission ainsi que son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, est jointe la convention d'adhésion détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission à retourner signée au Centre de gestion de la Moselle.

Il est proposé au Conseil Communautaire de mutualiser ce service avec le CDG 57 en :

- Autorisant le Président à signer la convention de mutualisation, ses annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale en la matière,
- Désignant le DPD du CDG57 comme étant le DPD de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau en date du 1er mars 2022, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à signer la convention de mutualisation avec le CDG 57, précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,**
- **D'autoriser le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale,**
- **D'autoriser le Président à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.**

FONCTION PUBLIQUE

5) Décisions budgétaires – Avances sur subventions 2022

Vu les statuts de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Bitche,

Vu la convention d'objectifs de l'association Loisirs-Jeunesse,

Considérant que pour permettre à l'EPIC « Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Bitche » et à l'association Loisirs-Jeunesse de poursuivre normalement leurs activités à compter du 1er janvier 2022, il est proposé de leur verser un acompte sur les subventions 2022 :

- EPIC Office de Tourisme : 50.000 €
- Association Loisirs-Jeunesse : 15.000 €

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau en date du 1er mars 2022, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De verser à l'EPIC « Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Bitche » un acompte sur la subvention de l'exercice 2022 d'un montant de 50.000 € à imputer au budget général 2022 – Article 65738 – 95**
- **De verser à l'association Loisirs-Jeunesse un acompte sur la subvention de l'exercice 2022 d'un montant de 15.000 € à imputer au budget général 2022 – Article 6574 – 64**

Arrivée de M. Alexandre KOELSCH

DOMAINE DE COMPETENCE

6) ORDURES MENAGERES – Validation de l'étude OPTAE et poursuite sur le volet tarifaire

En réponse au contexte réglementaire et notamment la loi de transition énergétique pour la croissance verte la Communauté de Communes a engagé un travail de réflexion sur l'opportunité de la mise en place d'une tarification incitative dans le cadre de l'objectif national et régional.

Ainsi au plan national, l'objectif à atteindre est que 50% de la population soit concerné par la TI à l'horizon 2025. Au niveau régional, le Plan Régional de prévention et de gestion des déchets (2019) vise un objectif de 37% en 2025 puis 40% en 2031.

En parallèle, la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (août 2015) impose en 2022 le passage à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques ainsi que l'obligation de tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Le cabinet d'études OPTAE a ainsi été missionné avec 3 objectifs :

- Etudier l'opportunité d'une évolution du mode de financement
- Se conformer aux objectifs et obligations liés à la loi de 2015 et notamment l'extension des consignes de tri et le tri à la source des biodéchets
- Etudier l'évolution du service de gestion des déchets

Ces éléments sont intervenus dans un contexte favorable au vu des décisions du SYDEME, notamment s'agissant de la suppression du sac orange.

Plusieurs rendus ont été effectués à l'occasion de réunions de travail avec l'ensemble des élus communautaires et maires les 1er octobre 2021 et 17 février 2022, aux comités consultatifs aux mêmes dates et des échanges ont eu lieu en conférence des Maires le 25 février 2022 au regard de l'exemple du PETR de Sarrebourg et de leur retour d'expérience de plus de 10 ans, puis le 8 mars 2022.

Compte tenu du rapport final de l'étude d'optimisation du service et d'opportunité de l'instauration d'une tarification incitative pour financer les services des OM du cabinet OPTAE, il est proposé au conseil communautaire de prendre acte de l'étude réalisée et de poursuivre la démarche sur le volet tarifaire incitatif. Afin de piloter les travaux relatifs à l'optimisation du service de gestion des déchets ménagers

et assimilés et à l'évolution du mode de financement, il est proposé au conseil communautaire de mettre en place un comité de pilotage dédié à ces questions, composé de 15 membres.

Afin que la Communauté de Communes puisse bénéficier des dispositifs d'aide de l'ADEME en faveur de la tarification incitative, il convient de s'engager dans la poursuite de l'analyse sur la tarification incitative pour la gestion des déchets ménagers et assimilés.

En effet, compte tenu de l'étude préalable favorable, l'ADEME pourra accompagner la Communauté de Communes dans l'investissement et la mise en œuvre de la tarification incitative sur l'usage du service public des déchets.

L'aide de l'ADEME à la mise en œuvre de la tarification incitative (format maximum de 10€/hab. DGF) permettra notamment de financer :

- L'élaboration des fichiers des redevables et les distributions des contenants
- La communication
- La mobilisation des ressources humaines
- La réalisation de la facturation à blanc
- La création et l'adaptation de la grille tarifaire

L'ADEME pourra également intervenir pour financer les équipements permettant le suivi des services ainsi que ceux exigés par l'application d'une grille tarifaire, cette aide pourra aller jusqu'à 55% des dépenses éligibles. Elle concernera notamment les achats de puces.

Dès lors il est proposé au Conseil de prendre acte de l'étude réalisée par le bureau d'études OPTAE relative à l'optimisation du service et à l'évolution du mode de financement (transmise par courriel en date du 23 février 2022 et complétée par le document présenté en séance, intitulé « précisions sur le diagnostic financier »), de s'engager dans la poursuite de l'analyse sur la tarification incitative, d'engager le travail d'études relatif à la grille tarifaire et de solliciter les aides de l'ADEME dans ce cadre. Il est également proposé au Conseil Communautaire de mettre en place un comité de pilotage dédié aux questions d'optimisation du service de gestion des déchets ménagers et assimilés et d'évolution du mode de financement.

Le Conseil Communautaire, après avis de la Conférence des Maires en date du 8 mars 2022, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De prendre acte de l'étude réalisée par le bureau d'études OPTAE relative à l'optimisation du service et à l'évolution du mode de financement (transmise par courriel en date du 23 février 2022 et complétée par le document présenté en séance, intitulé « précisions sur le diagnostic financier »),**
- **De s'engager dans la poursuite de l'analyse sur la tarification incitative,**
- **D'engager le travail d'études relatif à la grille tarifaire qui sera nécessaire à la prise de décision relative à la tarification incitative,**
- **De solliciter les aides de l'ADEME dans ce cadre,**
- **De mettre en place un comité de pilotage dédié aux questions d'optimisation du service de gestion des déchets ménagers et assimilés et d'évolution du mode de financement, composé de la manière suivante :**

ROMANG Joël	**RUFF Monique**
KIEFFER Benoît	**HEIM Cathia**
ZINTZ Daniel	**STEBLER Serge**
GLAD Jacqueline	**SUCK David**
BARBIAN Claude	**HEMMERT Eric**
WEIL Serge	**KRAUSE Guillaume**
MAYER Manuel	**SEITLINGER Vincent**
HOELLINGER Jean-Marc	**HELMER Jacques**
VOGT Francis	

- **D'autoriser le Président à engager toute démarche et signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.**

7) ORDURES MENAGERES – Modalités de collecte dans le cadre de l'extension des consignes de tri

La mise en place de l'Extension des Consignes de Tri décidée par le SYDEME à compter du 1er mars 2022 répond à une volonté règlementaire de simplification de la consigne de tri pour en améliorer l'efficience.

La « Loi Transition Ecologique pour la Croissance verte » (LTECV) adoptée en 2015 prévoit la généralisation de l'Extension des consignes de tri sur l'ensemble de l'hexagone d'ici fin 2022. Fin 2021, 55 % de la population du Grand Est était déjà passée à ce nouveau dispositif.

La loi AGEC (Anti-gaspillage Economie Circulaire) et l'ADEME imposent une harmonisation du code couleur pour une meilleure compréhension du geste de tri sur le territoire. C'est pourquoi, les nouveaux contenants des usagers seront identifiés par la couleur jaune. Pour répondre à cette loi, la sortie du sac orange est planifiée en fonction des schémas effectifs de collecte qu'il y a lieu de définir.

L'Extension des Consignes de Tri est donc un levier pour :
- Augmenter les quantités d'emballages de papiers recyclés
- Accroître le taux de recyclage des emballages en plastiques de 25% à 55% d'ici 2023
- Réduire la quantité de déchets résiduels
- Maîtriser les coûts

Pour répondre à cette obligation réglementaire l'intercommunalité a maintenu son service de ramassage en porte à porte en dotant les usagers d'un second bac de collecte (à couvercle bordeaux).

Dans l'attente de définir le nouveau règlement de collecte et de procéder à son approbation en Conseil Communautaire, il est proposé à l'assemblée de définir la date d'application du passage au mode de collecte différencié entre les nouveaux bacs bordeaux qui seront destinés à recevoir les Ordures Ménagères Résiduelles et les anciens bacs gris munis d'un autocollant jaune destinés à recevoir les papiers et emballages de tri. Les anciens bacs gris ont vocation a être progressivement remplacés par des bacs à couvercle jaune.

Le Conseil Communautaire, après avis de la Conférence des Maires en date du 08 mars 2022, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- **De mettre en place la collecte séparée avec les bacs à couvercles bordeaux pour les Ordures Ménagères Résiduelles et les bacs à autocollant ou couvercle jaune pour les déchets recyclables à compter du 30 mai 2022,**
- **De mettre en œuvre le règlement de collecte qui fera l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire préalablement à la date ci-dessus,**
- **De mettre un terme progressif à l'utilisation des sacs orange,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document et à engager toute démarche relative à la mise en œuvre de la présence décision.**

8) ORDURES MENAGERES – Poursuite de la collaboration avec le SYDEME

La Communauté de Communes du Pays de Bitche est adhérente au SYDEME au titre d'une partie de sa compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » et notamment pour une partie du transport, du traitement, de la valorisation et de la prévention des déchets.

Le syndicat qui regroupe aujourd'hui 10 intercommunalités et représente environ 370.000 usagers, dispose du coût aidé moyen pondéré par habitant et par an le plus élevé de la Région Grand Est à savoir 127,40€ HT, soit 33% supérieur à la moyenne régionale (source ADEME).

Cette situation implique donc que le coût/habitant du Pays de Bitche pour l'ensemble du service est également très supérieur que pour le reste du territoire à savoir 141€/habitant contre 120€/habitant en moyenne nationale (source ADEME).

Il est de plus nécessaire de souligner que dans l'analyse des coûts complets du service de la Communauté de Communes, le transport / traitement représente 63% contre 49% au niveau national notamment dû au coût du tri optique supplémentaire aux centres de traitement classiques par flux.

Au vu des difficultés financières du syndicat, des augmentations régulières des coûts pour la Communauté de Communes et du coût général du traitement largement supérieur aux autres syndicats de traitement, il convient de s'interroger sur la poursuite du partenariat avec le SYDEME.

Ayant aujourd'hui épuisé les leviers d'action pour maintenir les coûts du service pour nos usagers, le Président propose d'entrer en discussion au sujet de la poursuite du partenariat de la Communauté de Communes avec le SYDEME et que soient étudiés l'ensemble des éléments financiers, juridiques et méthodologiques relatifs à une éventuelle sortie. De tels éléments permettront au Conseil Communautaire de disposer d'une analyse précise, complète et approfondie de la situation et de statuer à ce titre.

La question est d'autant plus importante que le SYDEME souhaite que ses membres abandonnent une partie de leur créance à son encontre alors même que le Conseil Communautaire s'est déjà prononcé contre la signature d'un pacte financier qui prévoyait cet abandon. Le SYDEME souhaite aussi se faire refinancer au travers d'une opération de « cession bail » (également appelé « lease back ») qui entrainera la cession de tous les actifs du syndicat ne permettant plus à la Communauté de Communes de récupérer sa part d'actif en cas de sortie.

Considérant ce qui précède et notamment la situation financière du syndicat, le coût de celui-ci très largement supérieur aux autres syndicats de traitement, du risque de non remboursement des sommes dues par le SYDEME à la Communauté de Communes et du risque de la cession des actifs du syndicat,

Il est proposé au Conseil :

- D'entrer en discussion avec le SYDEME sur la poursuite du partenariat,
- D'étudier le coût ainsi que les éléments juridiques et méthodologiques d'une éventuelle sortie afin que le conseil dispose d'une analyse précise, complète et approfondie de la situation permettant à l'Assemblée de statuer à ce titre,
- D'étendre l'objet du comité de pilotage créé par la délibération n°07/2022 aux questions relatives à la poursuite du partenariat avec le SYDEME,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches relatives à cette décision et notamment de s'entourer des bureaux d'études compétents dans les différents domaines susmentionnés.

Le Conseil Communautaire, après avis de la Conférence des Maires en date du 8 mars 2022, après en avoir délibéré, décide avec 62 voix pour et 4 abstentions :

- **D'entrer en discussion avec le SYDEME sur la poursuite du partenariat,**
- **D'étudier le coût ainsi que les éléments juridiques et méthodologiques d'une éventuelle sortie afin que le conseil dispose d'une analyse précise, complète et approfondie de la situation permettant à l'Assemblée de statuer à ce titre,**
- **D'étendre l'objet du comité de pilotage créé par la délibération n°07/2022 aux questions relatives à la poursuite du partenariat avec le SYDEME,**
- **D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches relatives à cette décision et notamment de s'entourer des bureaux d'études compétents dans les différents domaines susmentionnés.**

9) Information sur les décisions prises par délégation au Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Le Président rend compte régulièrement au Conseil Communautaire des attributions exercées par délégation de celui-ci.

Régies d'avances et de recettes :
Régie d'avances et de recettes pôle multi accueil petite enfance « Bitchoun »

- Arrêté 132 – 2022 : Fin de fonctions de régisseur
- Arrêté 133 – 2022 : Nomination régisseur titulaire et mandataire
- Régie de recettes du Moulin d'Eschviller
- Arrêtés 145 – 2022 : Fixation de tarifs pour la boutique du Moulin

MARCHÉS :

Marché	**Attributaire du marché**	**Montant du marché € HT**	**Montant du marché € TTC**
Accord cadre à bons de commande – Marquage des poteaux supportant le réseau de fibre optique			
THD : Marquage des poteaux supportant le réseau de fibre optique	SCHWARTZ HUM SARL (57 200 SARREGUEMINES)	Accord-cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes. L'accord-cadre est conclu conformément au bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement. Montant de la simulation financière : **27.152,40 € HT**	Montant de la simulation financière : **32.582,88 € TTC**
Accord-cadre à bons de commandes – Fourniture et livraison de composteurs individuels			
Fourniture et livraison de composteurs individuels	QUADRIA SAS (32 127 SAINT JEAN D'ILLAC)	Accord-cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes. L'accord-cadre est conclu conformément au bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement. Montant du Détail Quantitatif Estimatif : **458.500,00 HT** (quantités non contractuelles)	Montant du Détail Quantitatif Estimatif : **550.200,00 € TTC** (quantités non contractuelles)

AVENANTS :

Avenant	Titulaire du marché	Montant du marché HT avant avenant	Montant de l'avenant HT	Montant du marché HT après avenant
Restructuration du site verrier de Meisenthal – Lot n°17 Portiques Billetterie Objet de l'avenant n°1 : - Suite à la décision de l'associé unique d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « VIVATICKET » tout en conservant « IREC » à titre de nom commercial et de transférer le siège social de la rue Evariste Gallois- Site de Chalembert 86 130 JAUNAY CLAN au 3 avenue Gustave Eiffel 86 360 CHASSENEUIL DU POITOU.	Titulaire initial : IREC Nouveau titulaire VIVATICKET	35 991.69 € HT	Avenant sans incidence financière	35 991.69 € HT

SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU TITRE DES RAVALEMENTS DE FACADES (CONSEILS COULEURS + MUT'ARCHI)

NOM	Adresse des travaux	Année de construction	ABF	Montant subventionnable	Subvention %	Montant de la subvention
GREINER Monique	42 Rue de Rohrbach 57415 ENCHENBERG	1925	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
HAAR Jean-Michel	2 Rue de Bitche 57 415 MONTBRONN	1954	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
WALTER Alphonse	78 Grand'Rue 57620 LEMBERG	1957	NON	6 394,00 €	10%	639,43 €
KURTZ Nicolas	10 Rue Schellenthal 57230 BITCHE	1960	OUI	8 000,00 €	15%	1 200,00 €
KUCUK Mustafa	2 Rue du Général Schneider 57230 BITCHE	1950	OUI	8 000,00 €	15%	1 200,00 €
WALTER Roland	80 Grand'Rue 57620 LEMBERG	1951	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
HECKEL René	7 Rue Principale 57720 ERCHING	1933	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
SPIELDENNER René	2 Rue Albert Schweitzer 57230 BITCHE	1984	NON	5 000,00 €	10%	500,00 €
BREWAYS Hélène	35 Rue Principale 57720 ERCHING	1967	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
HEILIG Nicole	7 Rue Ramstein 57230 BITCHE	1933	OUI	8 000,00 €	15%	1 200,00 €
HORNBECK Philippe	50 Rue André Maginot 57720 HOTTVILLER	1930	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €

GURI Jean	2 Rue Jean Eguether 57410 GROS-REDERCHING	1982	NON	4 500,00 €	10%	450,00 €
KUHNER Christian	9 Rue des Bergers 57620 MOUTERHOUSE	1968	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
MARTIG Daniel	3 Rue du Leitzelthal 57230 PHILIPPSBOURG	1965	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
SCHWARTZ Cathy	28 Rue du Capitaine Mondeli 57230 BITCHE	1973	NON	5 000,00 €	10%	500,00 €
STEINER Marie-Antoinette	22 Rue de Hoelling 57410 PETIT-REDERCHING	1982	NON	5 000,00 €	10%	500,00 €
KLOCK Eliane	4 Impasse des Sapins 57410 GROS-REDERCHING	1979	NON	5 000,00 €	10%	500,00 €
ZINS Joseph	2 Rue de Singling 57410 GROS-REDERCHING	1973	NON	5 000,00 €	10%	500,00 €
FRANCK Gérard	7 Rue du Capitaine Jouart 57230 BITCHE	1953	OUI	8 000,00 €	15%	1 200,00 €
BELAKEBI Laura	2 Rue de la Trubach 57720 ORMERSVILLER	1949	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
HANNEMANN Cécile	4 Rue Bellevue 57720 WALSCHBRONN	1975	NON	5 000,00 €	10%	500,00 €
HALLER Dominique	13 Rue Beau Site 57230 BITCHE	1963	OUI	8 000,00 €	15%	1 200,00 €
BACH Sylvain	10 Rue de la Mairie 57410 PETIT-REDERCHING	1969	NON	6 483,10 €	10%	648,31 €
LES DELICES DE BACH	10A Rue de la Mairie 57410 PETIT-REDERCHING	1968	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
SCHNEIDER Hélène	7c Rue des Marguerites 57410 PETIT-REDERCHING	1971	NON	5 000,00 €	10%	500,00 €
BEHR Ernest	15 Rue Principale 57720 ERCHING	1976	NON	5 000,00 €	10%	500,00 €
SCHMITT Arsène	52 Rue André Maginot 57410 SIERSTHAL	1930	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
SCHAEFFER Bernard	16 Rue Bellevue 57620 SAINT-LOUIS	1971	NON	4 907,90 €	10%	490,79 €
THULLEN Anemone	13 Rue de l'Europe 57720 OBERGAILBACH	1950	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €

SCHLEGEL Guy	7 Ru Albert Camus 57230 BITCHE	1982	NON	5 000,00 €	10%	500,00 €
LINKE Fredy	22 Rue de L'Eglise 57412 ACHEN	1950	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
CORDARY Jean	61A Rue de Lemberg 57230 REYERSVILLER	1969	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
DEHLINGER Sophie	4 Rue de Sarreguemines 57410 ROHRBACH-LES-BITCHE	1937	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
DEHLINGER Marcelle	7 Rue du Presbytère 57410 BINING	1949	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
BERTHEL Christianne	2 Rue du Général Stuhl 57230 HASPELSCHIEDT	1955	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
MUNICH Marcel	29 Rue du Stade 57415 MONTBRONN	1965	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
JOHANN Marcel	11 Rue Schellenthal 57230 BITCHE	1954	OUI	8 000,00 €	15%	1 200,00 €
LOBJOIS Eric	3 Rue des Jardins 57230 BITCHE	1965	OUI	8 000,00 €	15%	1 200,00 €
DELAPORTE Benjamin	2 Rue des Sapins 57620 GOETZENBRUCK	1959	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
SCHNEIDER Sophie	4 Rue de Lemberg 57415 ENCHENBERG	1976	NON	5 000,00 €	10%	500,00 €
SCHERER Victor	4 Rue de Rohrbach-lès-Bitche 57415 ENCHENBERG	1900	NON	7 334,80 €	10%	733,48 €
HOFFMANN Odette	18 Rue de l'Eglise 57410 GROS-REDERCHING	1950	NON	5 307,50 €	10%	530,75 €
GREBIL Denis	48 Rue de Bitche 57415 MONTBRONN	1964	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
FREYERMUTH Joel	10 Rue Beau Site 57230 BITCHE	1958	OUI	5 784,26 €	15%	867,64 €
CARDIN Maxime	14 Rue de la Libération 57230 BITCHE	1955	OUI	8 000,00 €	15%	1 200,00 €
SYNDICAT DES COPROPIETAIRES	1 Rue de la Fontaine 57410 ROHRBACH-LES-BITCHE	1954	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
OLIGER Xavier	39 Rue Saint-Augustin 57230 BITCHE	1900	OUI	7 711,00 €	15%	1 156,65 €
JUNG Fernand	23 Rue des Jardins 57410 ROHRBACH-LES-BITCHE	1957	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €

BARBIAN Joanna	9 Rue de la Montagne 57620 LEMBERG	1950	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
ACKERMANN Stéphane	22 Rue de Rahling 57410 BINING	1954	NON	8 000,00 €	10%	800,00 €
DJERMOUNI Zorra	7 Rue Beau Site 57230 BITCHE	1959	OUI	7 755,00 €	15%	1 163,25 €

TOTAL : 40 480,30 €

SUBVENTIONS ATTIBUEES AU TITRE DU PROGRAMME "HABITER MIEUX"

NOM	Adresse des travaux	DATE	Montant de la subvention
FABER Jean-Jacques	Chemin de Dambach 57230 BITCHE	21/12/2021	500,00 €
OSWALD Lilianna	18a Rue Sainte-Croix 57410 PETIT-REDERCHING	29/10/2021	500,00 €
WALTER Roland	80 Grand'Rue 57620 LEMBERG	29/10/2021	500,00 €
CHALON Daniel	4 Rue de la Montagne 57412 ACHEN	17/09/2021	500,00 €
NEU Alphonse	12 Rue de la Chapelle 57410 PETIT-REDERCHING	17/09/2021	500,00 €
ZI0N Chantal	18 Rue du Moulin 57960 MEISENTHAL	17/09/2021	500,00 €
ETWEIN Gaston	72 Rue du Stade 57415 MONTBRONN	17/09/2021	500,00 €
BURGUN Colette	9b Rue Notre-Dame 57410 PETIT-REDECHING	17/09/2021	500,00 €
MARCHAND Claire	50 Rue Saint-Hubert 57620 GOETZENBRUCK	17/09/2021	500,00 €
FRITSCH Jean-Marc	51 Rue Saint-Hubert 57620 GOETZENBRUCK	17/09/2021	500,00 €
BLAESS Julien	34 Route de Niederbronn 57230 PHILIPPSBOURG	17/09/2021	500,00 €
SCHMITT David	6 Rue de Singling 57410 GROS-REDERCHING	17/09/2021	500,00 €

BOLITT Pierre	19 Rue de Sarreuemines 57410 ROHRBACH-LES-BITCHE	17/09/2021	500,00 €
KIRSCHWING Anne	11 Rue de Wissembourg 57230 BITCHE	02/07/2021	500,00 €
PETIT René	5 Rue Bellevue 57620 LEMBERG	02/07/2021	500,00 €
ROTH Alfred	13b Rue Nationale 57230 EGUELSHARDT	02/07/2021	500,00 €
ZIMMERT Nicolas	12 Rue des Sapins 57620 GOETZENBRUCK	02/07/2021	500,00 €
WEBER Fernand	9 Rue Jean Jaurès 57230 BITCHE	02/07/2021	500,00 €
HESSEMANN Patrick	8 Rue de la Source 57410 BINING	04/06/2021	500,00 €
PIRO Achille	3 Rue du Président Kennedy 57410 ROHRBACH-LES-BITCHE	04/06/2021	500,00 €
RECH Raymond	12 Rue Haute 57620 GOETZENBRUCK	04/06/2021	500,00 €
MARRONE Corrado	11 Rue d'Enchenberg 57620 LEMBERG	04/06/2021	500,00 €
KESSLER Joseph	5 Rue des Verriers 57960 SOUCHT	04/06/2021	500,00 €
KREBS Remè	2 Rue Jean-Louis Barrault 57960 SOUCHT	04/06/2021	500,00 €
RENARD Jean-Philippe	34 Rue Lieutenant Rives Henry 57410 GROS-REDERCHING	01/04/2021	500,00 €
SCHAEFFER Martine	9 Rue des Fougères 57960 SOUCHT	01/04/2021	500,00 €
BURGUN André	2 Rue des Fleurs 57410 PETIT-REDERCHING	01/04/2021	500,00 €
KREBS Marie-Thérèse	32 Rue de la Libération 57410 ROHRBACH-LES-BITCHE	01/04/2021	500,00 €
MULLER Rose-Marie	23 Rue Massenet 57620 SAINT-LOUIS	01/04/2021	500,00 €
PELTIER Marcel	1C Rue Principale GUISBERG 57415 ENCHENBERG	01/04/2021	500,00 €
LEJEUNE Joseph	9 Rue de Volmunster	01/03/2021	500,00 €

	57720 HOTTVILLER		
SUM Daniel	3 Rue de la Forêt 57620 GOETZENBRUCK	01/03/2021	500,00 €
LALLEMENT Marie-Thérèse	13 Rue des Bleuets 57230 BITCHE	01/03/2021	500,00 €
CORREIA DE JESUS Ricardo	33 Rue d'Ingwiller 57620 GOETZENBRUCK	01/03/2021	500,00 €
STUTZMANN Raymond	51 Rue d'Alsace 57410 RAHLING	01/02/2021	500,00 €
HAESEN Marylène	22 Rue du Maréchal Foch 57230 BITCHE	01/02/2021	500,00 €
SIMON Inge	66 Place Abbé Kiffer 57720 WALSCHBRONN	01/02/2021	500,00 €
SCHWARTZ Evelyne	56a Rue de Montbronn 57415 ENCHENBERG	01/02/2021	500,00 €
LUDWIG Claude	23 Rue des Alliés 57410 BETTVILLER	01/02/2021	500,00 €
HASSELWANGER Lucien	55 Rue de la Paix 57410 ROHRBACH-LES-BITCHE	01/02/2021	500,00 €
GREINER Gilbert	35 Rue de la Fontaine 57415 MONTBRONN	01/02/2021	500,00 €
FABER Michael	94 Rue de Moutershouse 57230 EGUELSHARDT	01/02/2021	500,00 €
BREGLER Marie-Thérèse	32 Rue Schellenthal 57230 BITCHE	01/02/2021	500,00 €
RICHARTH Michèle	48 Rue de Bitche 57620 GOETZENBRUCK	01/02/2021	500,00 €

TOTAL : **22 000,00 €**

Liste des DIA traitées par la Communauté de Communes du Pays de Bitche - 2021

COMMUNE	SITUATION du BIEN	SECTION/ PARCELLE	DATE RECEPTION CCPB	DATE DE MISE EN SIGNATURE	DECISION
ACHEN					
	Gladenberg, rue d'etting	13/218,221,295	18/03/2021	19/03/2021	Renoncement
	2 rue du 3 janv	févr-58	29-mars	30-mars	Renoncement
	village	3/528, 529, 533, 534, 535, 537, 538, 539, 540, 541, 543, 544, 530, 526, 527, 536, 530, 542, 531, 532,	16/04/2021	19-avr	Renoncement
	12 rue de gros red	sect 3/34	07-mai	14-mai	Renoncement
	unten im tal	sect 5/83	10-juin	11-juin	Renoncement
	4 rue du gros red	3/86, 89, 394	24-juin	25-juin	Renoncement
	rue louis pasteur	1/15,445,9,10	24-juin	25-juin	Renoncement
	2 rue haute ville	3/512	09-juil	12-juil	Renoncement
	17 RUE DE WIESWILLER	01 / 0031 0032 0510 0511	11/08/2021	13/08/2021	Renoncement
	Village	03 / 0057	18/08/2021	20/08/2021	Renoncement
	5 RUE DE ROHRBACH	03 / 0351 0199	07/10/2021	13/10/2021	Renoncement
	1 rue de la montagne	3/434, 436	20-oct	21-oct	Renoncement
	rue de la montagne	3-550/260	02-déc	03-déc	Renoncement
	8 rue dela mairie	1/213	10-févr	15-févr	Renoncement
BAERENTHAL					
	5 Tiefbrunnen	1/619, 564-; 5/897	22-févr	23-sept	Renoncement
	12 rue Mouterhouse	3/757	22-févr	23-févr	Renoncement
	2 rue principale	1/294	08/04/2021	09/04/2021	Renoncement
	8 rue source argent	3/632	05-mai	12-mai	Renoncement
	1 rue des charmes	5/505	25-mai	26-mai	Renoncement
	1 printemps d'alsace	3/782	18-juin	21-juin	Renoncement
	rue du betteli	5/120, 793, 881, 885	02-juil	05-juil	Renoncement
	2 rosselhof	sect 3/61	08-juil	09-juil	Renoncement
	19 rue du printemps d'alsace	5/339, 443, 603	16-juil	16-juil	Renoncement
	19 FISCHERHOF	03 / 0039 0040 0680 0681	02/08/2021	06/08/2021	Renoncement

	Untermuehlthal	06 / 0188 0192 0193 0194 0197 0198 0266 0271 0274 0276 0278 0280 0281 0202 0203 0211	19/08/2021	20/08/2021	Renoncement
	3 RUE PRINCIPALE	01 / 301 336	16/09/2021	17/09/2021	Renoncement
	19 RUE PRINCIPALE	01 / 0623 02 / 0696	29/09/2021	01/10/2021	Renoncement
	NEUFELD	05 / 0495	07/10/2021	13/10/2021	Renoncement
BETTVILLER					
	21 rue st martin	2/187	17/02/2021	19-févr	Renoncement
	7 grand rue	2/234,232,122,123	10/03/2021	11-mars	Renoncement
		2/128,236	10/03/2021	11/03/2021	Renoncement
	19 rue de la chapelle	partie I 106	29-avr	29-avr	Renoncement
	38 rue des jardins	19/175	29-avr	29-avr	Renoncement
	9 rue des alliés	mars-54	24-juin	25-juin	Renoncement
	rue des jardins	21/254	29-juin		Renoncement
	5 GRAND RUE	02/ 0266	28/07/2021	30/07/2021	Renoncement
	Rue des Jardins	21 / 0191 0254	29/09/2021	01/10/2021	Renoncement
	2 RUE DE LA FORET	01 / 0118	06/10/2021	07/10/2021	Renoncement
	rue de la chapelle	1/291, 168, 169	09-nov	-	Renoncement
	village	3/218	23-nov	02-déc	Renoncement
	gusswiese	2/28+29	01-déc	02-déc	Renoncement
	6 grand rue	2/24+27+25+26	01-déc	02-déc	Renoncement
	ebener wald	10/20,21	16-déc	16-déc	Renoncement
	talerlehn	12/102	16-déc	16-déc	Renoncement
	hoelling	2/121	16-déc	16-déc	Renoncement
	ebener wald	oct-19	16-déc	16-déc	Renoncement
BINING					
	Rebberg	1/532, 533	22/03/2021	23-mars	Renoncement
	2 rue des moulins	1/250	13/04/2021	20-avr	Renoncement
	1 rue des moulins	1/255		14-mai	Renoncement
	5 rue de Rahling	1/248	27-mai	31-mai	Renoncement
	3 RUE DE LA FONTAINE	02 / 0160	04/10/2021	07/10/2021	Renoncement
	12 rue du centre	1/604	22-oct	25-oct	Renoncement
	15 rue mal leclerc	févr-45	15-nov	17-nov	Renoncement
	27 RUE DES ECOLES	1/69/70/71/72/73	05/11/2021	09/11/2021	Renoncement

BITCHE					
	2 rue de sarreguemines		18/02/2021	19-févr	Renoncement
	2 rue st augustin	2/104	23-févr	23-févr	Renoncement
	10 rue des acacias	15/421	23-févr	23-févr	Renoncement
	le bruch	26/74,275	30-mars	30-mars	Renoncement
	6 rue loui spasteur	5/156	30-mars	30-mars	Renoncement
	8 rue des vosges	13/123	30-mars	30-mars	Renoncement
	92 rue des vosges	13/92	15-avr	15-avr	Renoncement
	32 rue de sarreguemines	14/76	15-avr	15-avr	Renoncement
	70 rue ds vosges	35/585,593,596,591,581	23-avr	26-avr	Renoncement
	rue des vosges	13/92	23-avr	26-avr	Renoncement
	6 rue des vosges	13/124	23-avr	26-avr	Renoncement
	33 rue des vosges	12/13,;14	26-avr	27-avr	Renoncement
	42 rue jj kieffer	12/123, 203,	30-avr	14-mai	Renoncement
	10 rue de haspelschiedt	mai-15	30-avr	14-mai	Renoncement
	38 rue des vergers	35/439	30-avr	14-mai	Renoncement
	rue schellenthal	14/378	06-mai	14-mai	Renoncement
	47 rue trum faber	sect 8 / 19	28-mai	31-mai	Renoncement
	rue des chenes	sect 6/ 16	03-juin	04-juin	Renoncement
	9 rue st augustin	sect 3 / 17	03-juin	04-juin	Renoncement
	42 rue mal foch	sct 1/51	03-juin	04-juin	Renoncement
	8 rue belmont	15/290	23-juin	24-juin	Renoncement
	11 rue belmont	15/248	23-juin	24-juin	Renoncement
	28 rue de ramstein	4/210, 216, 218, 220, 180	23-juin	24-juin	Renoncement
	rue dela gare	11/109, 110, 114	01-juil	08-juil	Renoncement
	18 rue st augustin	3/146	08-juil	08-juil	Renoncement
	impasse des oiseaux	nov-28	09-juil	09-juil	Renoncement
	26 RUE DU COLONEL TEYSSIER	02/ 0118	27/07/2021	30/07/2021	Renoncement
	8 RUE DE LEBACH	12 / 0311	27/07/2021	30/07/2021	Renoncement
	56 RUE GENERAL TRUMELET FABER	08 / 0035	30/07/2021	06/08/2021	Renoncement
	2 B rue des remparts	15/426	02/06/	03-août	Renoncement
	41 et 43 RUE SAINT AUGUSTIN	03 / 0080 0081 0082 0254 0253	12/08/2021	13/08/2021	Renoncement
	17 RUE DU GENERAL STUHL	05 / 0163 0329 0348 0330 0148	06/08/2021	13/08/2021	Renoncement

	17 RUE SAINT SEBASTIEN	03 / 0034 0035 0036	27/08/2021	31/08/2021	Renoncement
	20 RUE DES VERGERS	13 / 0058			Renoncement
	11 AVENUE GENERAL DE GAULLE	01 / 0031	08/09/2021	10/09/2021	Renoncement
	5 IMPASSE DES OISEAUX	11/ 0027	08/09/2021	10/09/2021	Renoncement
	11 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	01 / 0031	09/09/2021	10/09/2021	Renoncement
	5 IMPASSE DES OISEAUX	11 / 0027	08/09/2021	10/09/2021	Renoncement
	1 ET 1A RUE DU BASTION	04 / 0094 0347 0349	13/09/2021	15/09/2021	Renoncement
	36 RUE TRUMELET FABER	08 / 0046	13/09/2021	15/09/2021	Renoncement
	8 RUE SAINTE CATHERINE	01 / 0039	16/09/2021	17/09/2021	Renoncement
	14 ET 16 RUE SAINT AUGUSTIN	03 / 00147 0148	16/09/2021	17/09/2021	Renoncement
	79 rue des tilleuls	4/344 + 17	27-août		Renoncement
	2 RUE DES VOSGES	12/ 0127	11/10/2021	13/10/2021	Renoncement
	41 RUE DE LA 100 EME DIVISION	14 / 0304	11/10/2021	13/10/2021	Renoncement
	5 RUE DES TILLEULS	07 / 0158	11/10/2021	13/10/2021	Renoncement
BOUSSEVILLER					
	village	1/156	26/04/2021	21-mai	Renoncement
	3 RUE DE LA FORET	01 / 0078 0079	10/09/2021	15/09/2021	Renoncement
BREIDENBACH					
	47 rue de Waldhouse	4/253	25/03/2021	26-mars	Renoncement
	olsberg	5/131	26/03/2021	30/03/2021	Renoncement
	7 a grand rure	sct 5 / 47	03-juin	04-juin	Renoncement
	22 rue des fontaines	2/126, 136, 138	08-juil	09-juil	Renoncement
	60 RUE DE BITCHE	03 / 0049	30/09/2021	07/10/2021	Renoncement
EGUELSHARDT					
	Hoffeld	2/233,234	06/04/2021	07-avr	Renoncement
	rue de la gare	5/376	14/04/2021	15/04/2021	Renoncement

	route de mouterhouse	4/173	14-avr	15-avr	Renoncement
	15 rue nationale	5/269, 382, 384	14-avr	15-avr	Renoncement
	36 rue nationale	4/118, 119, 141	21-juin	24-juin	Renoncement
	rue du waldeck	2/228	1 er juil	05-juil	Renoncement
	12 rue du waldeck	2/22, 146, 160, 181	1er juill	05-juil	Renoncement
	rue nationale	5/392, 393	1er juill	5 juilll	Renoncement
	Unterfeld	04 / 0323 0324	22/09/2021	24/09/2021	Renoncement
ENCHENBERG					
	24 rue du Guisberg		22/02/2021	23-févr	Renoncement
	bebersberg	K/198	01/03/2021	10-mars	Renoncement
	8 rue gare	1/232	22/03/2021	23-mars	Renoncement
	rue de rohrbach, village	1/309,310,311,312	22-mars	23-mars	Renoncement
	Kindspfuhl	2/090	01-mars	10-mars	Renoncement
	30 rue de rohrbach	5/297,299,301	09-avr	13-avr	Renoncement
	Guisberg	sect 6 N 16	19-avr	20-avr	Renoncement
	23 rue de Montbronn	sect 1 N 142	19-avr	20-avr	Renoncement
	23 rue centrale	sct 1/ 24	02-juin	07-juin	Renoncement
	188 rue centrale	1/188	23-juin	24-juin	Renoncement
	5 rue de la foret	1/156	07-juil	08-juil	Renoncement
	17 rue du stade	2/148, 149	28-juin	08-juil	Renoncement
	20 rue de la foret	3/198, 227	30-juin	08-juil	Renoncement
	Even	3/226	30-juin	08-juil	Renoncement
	15 rue centrale	1/31, 396	12-juil	16-juil	Renoncement
	1 RUE DU STADE	03 / 0124	30/07/2021	06/08/2021	Renoncement
	Rue de la Gare	01 / 0229 0410 0484 0486	18/08/2021	20/08/2021	Renoncement
	22 Rue du Château d'Eau	02 / 0033 0034	18/08/2021	20/08/2021	Renoncement
EPPING					
	rue de la frontière	10/574	17/06/2021	21-juin	Renoncement
	23 rue du moulin	déc-86	17-juin	21-juin	Renoncement
	31 RUE DU MOULIN	D / 0810 1181	06-sept	08-sept	Renoncement
ERCHING					
	Kohlenberg	07/183,185,92	01/03/2021	10-mars	Renoncement
	rue de l'eglise	5/144	01-juil	08-juil	Renoncement
	11 RUE PRINCIPALE	05 / 0166	12/08/2021	13/08/2021	Renoncement

	4 RUE DE LA MONTAGNE	04 / 0230	01/10/2021	07/10/2021	Renoncement
ETTING					
	10 rue de Kalhausen	2/38, 39	08/04/2021	09-avr	Renoncement
	1 a rue des champs	sect 1/ 34	04-mai	14-mai	Renoncement
		sect 1/175	12-mai	14-mai	Renoncement
		sect 1 /316	12-mai	14-mai	Renoncement
	23 RUE DU VAL D'ACHEN	11/ 0029	21/07/2021	22/07/2021	Renoncement
	3 RUE DES PINSONS	04 / 0272	27/09/2021	01/10/2021	Renoncement
	11B RUE DE SCHMITTVILLER	02 / 0259	04/10/2021	07/10/2021	Renoncement
	12 RUE DE LA PAIX	01 / 0227 0228 0316 0317	04/10/2021	07/10/202	Renoncement
	rue d'achen	04/216	28-oct	03-nov	Renoncement
	8 rue d'altkirch	1/103, 328, 67	28-oct	03-nov	Renoncement
	10 grand rue	1/279	21-déc	22-déc	Renoncement
GOETZENBRUCK					
	47 rue d'ingwiller/ tranchée	18/210,211	02/03/2021	10-mars	Renoncement
	30 rue harpe et village	16/605,606	16/03/2021	17-mars	Renoncement
	oben am schmexelsgarten	10/135	24/03/2021	25-mars	Renoncement
	6 rue de bitche	2/243,373,,	24-mars	25-mars	Renoncement
	32 rue d'ingwiller	16/310,598,525	30-mars	30-mars	Renoncement
	rue des bruyeres	19/609	01-avr	06-avr	Renoncement
	hasenhuebel	9/3, 58, 59	03-mai	14-mai	Renoncement
	57 rue d'ingwiller	18/347	03-mai	14-mai	Renoncement
	58 rue st hubert	17/ 271, 272, 273, 274, 280	20-mai	21-mai	Renoncement
	67 rue d'ingwiller	18/220 + 15/241	11-juin	14-juin	Renoncement
	Tannenberg	19/35	22-juin	24-juin	Renoncement
	33 rue des bruyeres	19/576	22-juin	24-juin	Renoncement
	8 rue de la vallée	2/434	24-juin	25-juin	Renoncement
	tranchée	18/186, 441, 442, 444, 448, 450, 452, 468, 494, 498, 504	29-juin	08-juil	Renoncement
	1a rue st hubert	16/609, 613	29-juin	08-juil	Renoncement
	14 RUE DE MOUTERHOUSE	22/0162 0331	20/07/2021	30/07/2021	Renoncement

	TANNENBERG	19 / 0597	28/07/2021	30/07/2021	Renoncement
	2 RUE DE LA MONTAGNE ALTHORN	21 / 0318 0331	30/07/2021	06/08/2021	Renoncement
	22 RUE SAINT HUBERT	16 / 0068 0069 0070 0072 0343 0344 0346	19/08/2021	20/08/2021	Renoncement
	1 Rue Haute	16 / 0201 0202 0203	19/08/2021	20/08/2021	Renoncement
	32 RUE HOHL	10/ 0297 0299 0301 0359	19/08/2021	20/08/2021	Renoncement
	11 RUE INGWILLER	02 / 0289	27/08/2021	31/08/2021	Renoncement
	30 RUE D'INGWILLER	16 / 0631	15/09/2021	17/09/2021	Renoncement
	TRANCHEE	18 / 0145	15/09/2021	27/09/2021	Renoncement
	TRANCHEE	18 / 0148	20/09/2021	28/09/2021	Renoncement
	ALTFELD	17 / 0305 0306	08/10/2021	13/10/2021	Renoncement
GROS REDERCHING					
	Village, prés	4/85, 118, 119	01/03/2021	10-mars	Renoncement
	18 rue principale	avr-95	09/04/2021	13-avr	Renoncement
	rue dela paix	sect 7/ 65	29-avr	29-avr	Renoncement
	45 rue principale	5/108, et 1/223	03-mai	14-mai	Renoncement
	1 RUE KLOSTERHOF	18 / 0087	27/08/2021	31/08/2021	Renoncement
	10 RUE DE ROHRBACH	19 / 0230	03/09/2021	08/09/2021	Renoncement
	GROSSER GARTEN	01 / 0031	15/09/2021	17/09/2021	Renoncement
	19 RUE DU LIEUTENANT RIVES HENRY	09 / 0081	15/09/2021	17/09/2021	Renoncement
	MUEHLENFELD	02 / 0150 0151	15/09/2021	17/09/2021	Renoncement
	MUEHLENFELD	02 / 0147	15/09/2021	17/09/2021	Renoncement
	village	4/141, 143	05-nov	09-nov	Renoncement
	6 rue des ecoles	1/102	03-déc	06-déc	Renoncement
	4 rue du moulin	févr-29	12-janv	12-janv	Renoncement
	oben am gernoygarten	04/0044	20-janv	21-janv	Renoncement
	oben am gernoygarten	04/0161	20-janv	21-janv	Renoncement
	oben am gernoygarten	04/0043	20-janv	21-janv	Renoncement
	oben am gernoygarten	04/0165	20-janv	21-janv	Renoncement
	10 rue des étangs	3/427,429,533	25-janv	26-janv	Renoncement
	rue du lt rives henry	09/85,	26-janv	27-janv	Renoncement
HANVILLER					
	Herrendrisch	A 2010/449	03/03/2021	10-mars	Renoncement

	13 rue fontaine	A 1799/497	11/06/2021	14-juin	Renoncement
	42 RUE PRINCIPALE	A / 1594 1595	06/10/2021	07/10/2021	Renoncement
HASPELSCHIEDT					
	Rue de l'étang	B/1995	22/04/2021	26-avr	Renoncement
	brambelle	b/1069 et A 1660	10/05/2021	12/05/2021	Renoncement
	10 rue neudierfel	B / 1404, 1990, A/2002, 2004, B/1800, 1992	05-mai	12-mai	Renoncement
	rue du muhlenberg	B / 1732, 1733, 1736	31/05/2021	01-juin	Renoncement
	grosdser garten	b/1302	04-juin	07-juin	Renoncement
	7 RUE DE L ETANG	B / 0240 0255 0256 1529 1367 0249 0259 1641 1645 1647	10/09/2021	23/09/2021	Renoncement
	1 RUE DE L ETANG	B / 1528 1643 0244 0262 0263	28/09/2021	01/10/2021	Renoncement
	BORECH	A / 2017 2018 2019	01/10/2021	07/10/2021	Renoncement
HOTTVILLER					
	Kohlplatz	C 2495	22-sept	22-sept	Renoncement
	Kohlplatz	C 2495	18-févr	10-mars	Renoncement
	11 Rue Schorbach	2/340,88	01/03/2021	10-mars	Renoncement
	1 rue Colline	févr-69	01/03/2021	10-mars	Renoncement
	duwenbrunnenpfad ,,	divers	25/05/2021	26-mai	Renoncement
	2 RUE DES JARDINS	2/0428 0161	23/07/2021	30/07/2021	Renoncement
	TERRAIN ECHANGE FEY	A / 163 ET C / 1539 échangés contre 01 / 0051 0053 0192, A / 0063 0322 0334 0336 0352 0396 0428 0431 0463 0499 0513 0520 0757	30/07/2021	06/08/2021	Renoncement
LAMBACH					
	6 rue dela Colline	7/351	19/02/2021	22-févr	Renoncement
	30 rue de Bitche	sect 4/78	25-mars	26-mars	Renoncement
	34 RUE DE BITCHE	4/0063	21/07/2021	22/07/2021	Renoncement
	13 RUE DU STADE	01 / 0226 0227 0228 0229 0230 0234 0261	13/09/2021	15/09/2021	Renoncement
LEMBERG					

	Brunnenberg / grand rue	A 732, 733	10/03/2021	11-mars	Renoncement
	3 grand rue, weissenkreuz	C 641,644	22-mars	23-mars	Renoncement
	Rosskopf beim brunnenweg	A 3290	29-mars	30-mars	Renoncement
	Brunnenberg / grand rue	A 726	29-mars	30-mars	Renoncement
	1 grand rue	C 645, 3179	06-avr	07-avr	Renoncement
	17 grand rue	C 2704, 2705, 2706	06-avr	07-avr	Renoncement
	metzel et millenweg	sect C N° 2595, 2597, 3024, 3097, 3098	09-avr	13-avr	Renoncement
	3 grand rue et weisenkreuz	C 641, 644	15-avr	15-avr	Renoncement
	11 rue des 3 figures	A/1 et B / 2166, 2168, 2169	26-avr	27-avr	Renoncement
	58 grand rue	A 1378, 3322	26-avr	27-avr	Renoncement
	village	A/3137	29-avr	29-avr	Renoncement
	rue des vosges	A/56, 57, 58, 2091	12-mai	14-mai	Renoncement
	1 rue de l'église	A/1352,2628,2630,3230,3232	12-mai	14-mai	Renoncement
	metzel et millenweg	C / 1778, 2595, 2597, 2713, 2714, 3024, 3097, 3098	31-mai	01-juin	Renoncement
	5 ru du château	B / 2320	31-mai	01-juin	Renoncement
	11 rue Hohfurst	A / 253, 2309, 2591	04-juin	07-juin	Renoncement
	rue de sarreguemines	C / 3170	14-juin	16-juin	Renoncement
	17 grand rue	C / 3192	14-juin	16-juin	Renoncement
	rosskopf beim brunnenweg	A / 3380	16-juin	21-juin	Renoncement
	17 rue de sarreguemines	C/2473	1er jullet	05-juil	Renoncement
	13 rue hohfurst	A 256	1er juillet	05-juil	Renoncement
	64 gran rue	A 1382, 1383	1er juillet	05-juil	Renoncement
	29 A rue d'enchenberg	A 1186,3333	1 er juillet	05-juil	Renoncement
	44 grand rue	A 2369	13-juil	16-juil	Renoncement
	128 GRAND RUE	A/ 498 499 500	21/07/2021	22/07/2021	Renoncement
	60 RUE DE LEMBERG	A/2802	23/07/2021	30/07/2021	Renoncement
	1 RUE SAINT MAURICE	A / 3176	02/08/2021	06/08/2021	Renoncement
	20 RUE HOHFURST	A / 2946 0269	21/09/2021	23/09/2021	Renoncement
		C / 0429	21/09/2021	22/09/2021	Renoncement

	Rue Hohfurst	A / 2905	21/09/2021	22/09/2021	Renoncement
	Hohefuerst	A / 0333 2100	21/09/2021	22/09/2021	Renoncement
	6 RUE DU MOULIN	A / 3358 3359	29/09/2021	01/10/2021	Renoncement
LENGELSHEIM					
	7 rue de la belle vallée	1/205, 206, 207, 224	04/05/2021	14-mai	Renoncement
	kleetrisch, kleine bauemlen	2/54 , E / 295	25/05/2021	26/05/2021	Renoncement
	26 rue de l'école	12055	09-juil	12-juil	Renoncement
	20 RUE DU MOULIN	01 / 0050	25/08/2021	27-août	Renoncement
	22 RUE DU MOULIN	01 / 0256	01/09/2021	08/09/2021	Renoncement
	22 RUE DU MOULIN	01 / 0256 0259	29/09/2021	01/10/2021	Renoncement
	2 RUE DES PRES	02 / 0100	06/10/2021	07/10/2021	Renoncement
LIEDERSCHIEDT					
	10 rue de l'ile	sect 1/ 27	04/05/2021	14-mai	Renoncement
	EICHENBRUNNEN	B / 1010 1011	03/08/2021	06/08/2021	Renoncement
	EICHENBRUNNEN	B / 1017	03/08/2021	06/08/2021	Renoncement
	EICHENBRUNNEN	B / 1018	03/08/2021	06/08/2021	Renoncement
	EICHENBRUNNEN	B / 1003	03/08/2021	06/08/2021	Renoncement
		B / 1016 1019 2298 2457	03/08/2021	06/08/2021	Renoncement
	EICHENBRUNNEN	B / 2300	03/08/2021	06/08/2021	Renoncement
LOUTZVILLER					
	7 rue principale	7/53, 54, et 8/16	12/05/2021	14-mai	Renoncement
	2 rue principale	7/175, 177	22/06/2021	24/06/2021	Renoncement
MEISENTHAL					
	Place robert schumann	7 / 79, 90	16/04/2021	20-avr	Renoncement
	5 rue du cimetière	sct 10 / 68	23/04/2021	26/04/2021	Renoncement
	24 rue de bitche	9/ 41, 42, 61, 92, 95	25-mai	26-mai	Renoncement
	6 rue du château	17/36,37	16/06/2021	21-juin	Renoncement
	muelenberg	21/21	16-juin	21-juin	Renoncement
	4 rue des tailleurs	16/146, 152	12-juil	16-juil	Renoncement
MONTBRONN					
	72 rue de Bitche	3/361,363,365	25/02/2021	26-févr	Renoncement
	41 rue Jeanne d'arc	4/442	01/03/2021	10-mars	Renoncement

	1 rue Notre dame	1/326, 331, 340	09/03/2021	10-mars	Renoncement
	34 rue du stade	83	31-mars	07-avr	Renoncement
	69 rue des alliés	15	31-mars	07-avr	Renoncement
	43 rue centrale	2/557, 558	31-mai	01-juin	Renoncement
	hemich	240	04-juin	04-juin	Renoncement
	10 rue des prés	366	14-juin	16-juin	Renoncement
	rue des roses	68, 69	17-juin	21-juin	Renoncement
	12 rue bellevue	105, 199	21-juin	24-juin	Renoncement
	rue du château d'eau	52, 55, 56	02-juil	05-juil	Renoncement
	56 rue centrale	585	02-juil	05-juil	Renoncement
	5 rue de bitche	90,91	12-juil	16-juil	Renoncement
	RUE DE BITCHE	103	06/08/2021	13/08/2021	Renoncement
	46 rue centrale	129	09/08/2021	10-août	Renoncement
	7 rue du nassenwald	388, 389, 391	09-août	10-août	Renoncement
	64 RUE DE BITCHE	105	16/08/2021	20/08/2021	Renoncement
	Rue de Bitche	103	06/08/2021		Renoncement
	Rue Notre Dame	05/0023 et 06/0352	18/08/2021	20/08/2021	Renoncement
	12 RUE DE LA COLLINE	0200 / 0201	26/08/2021	27/08/2021	Renoncement
	58 RUE DU STADE	0055	17/09/2021	22/09/2021	Renoncement
	HEMICH	231	07/10/2021	13/10/2021	Renoncement
MOUTERHOUSE					
	6 rue albeert schweitzer	02-déc	11/05/2021	12-mai	Renoncement
	ochsenhuebel	19/ 9, 22, 22	25/05/2021	26/05/2021	Renoncement
OBERGAILBACH					
	22 rue de la liberté	2/0195	22/09/2021	23-févr	Renoncement
	village	2/291, 293, 294	05-juil	08-juil	Renoncement
	6 bellevue	2/7, 8	09-juil	12-juil	Renoncement
	13 RUE DE LA SOURCE	2/0014	21/07/2021		Renoncement
	22 RUE DE LA FORGE	5/0203 0204	23/07/2021	30/07/2021	Renoncement
	16 RUE DE LA FORGE	05 / 0206	08/09/2021	10/09/2021	Renoncement
ORMERSVILLER					
	2 rue de volmunster	2/22 et 1/51	23/04/2021	26-avr	Renoncement
Petit REDERCHING					

	28 rue St Croix	2/295	19/02/2021	22-févr	Renoncement
	Ferme du Grand Niedeck	8/11,13,14,15,25, 50,51,,14/,14,64, 65	18/03/2021	19-mars	Renoncement
	misslingen	13/102,251,258	01/04/2021	06-avr	Renoncement
	3 rue de hoelling	3/268	01-avr	13-avr	Renoncement
	Lehn et village	12/29, 41 et 2/ 248, 254, 257, 261, 262, 231	05-mai	14-mai	Renoncement
	1 rue de la paix	5/114, 209	05-mai	18-mai	Renoncement
	18 RUE DE LA GARE	05 / 0282 0286	11/10/2021	13/10/2021	Renoncement
	3 rue de hoelling	3/267	44536	44537	Renoncement
PHILLIPSBOURG					
	33 rute de Niederbronn	13/134	17/02/2021	19-févr	Renoncement
	2 rue vieille	1/368	17/02/2021	19-févr	Renoncement
	route de Bitche	6/540, 569	20/04/2021	22-avr	Renoncement
	74 a rue vieille	nov-69	10-mai	12-mai	Renoncement
	19 rue de niederbronn	1/28,170	10-mai	12-mai	Renoncement
	rue des chasseurs et leitzelthal	16/155, 210	04-mai	12-mai	Renoncement
	13 rue du cerf	16/464	18-juin	21-juin	Renoncement
	28 rue de leizelthal	16/179	08-juil	09-juil	Renoncement
	41 ROUTE DE BITCHE	03 / 0060	13/09/2021	15/09/2021	Renoncement
RAHLING					
	2 rue des mésanges	1/229	16/12/2021	16-déc	Renoncement
	54 b rue d'alsace	7/183,185, 240	14/02/2022	15-févr	Renoncement
REYERSVILLER					
	10 rue principale	A 627, 2603	08/04/2021	09/04/2021	Renoncement
	43 b rue principale	A 1447	29/04/2021	29/04/2021	Renoncement
	dorfwiese	1/54 et A 3544, 3546	14-mai	18-mai	Renoncement
	vogelwiese	A/2762, 2763, 814, 817, 2774, 2775, 2776, 2777	08-juil	08-juil	Renoncement
	60 RUE DE LEMBERG		23/07/2021	02/08/2021	Renoncement
RIMLING					
	4 RUE DE L EGLISE	0034 / 0035	13/08/2021	20/08/2021	Renoncement

ROHRBACH					
	13/15 rue sarreguemines	9/122	01/03/2021	10-mars	Renoncement
	15 rue des peupliers	50/159,182	18/03/2021	19-mars	Renoncement
	32 rue de la libération	6/141, 142, 145	15-avr	15-avr	Renoncement
	rue de sarreguemines	10/344, 356, 358	18-mai	18-mai	Renoncement
	1 rue du gal leclerc	18/288	26-mai	31-mai	Renoncement
	15 rue de sarreguemines	9/122	27-mai	31-mai	Renoncement
	1 rue du gal leclerc	18/289	31-mai	01-juin	Renoncement
	zwellfacht	8/200	09-juin	11-juin	Renoncement
	2 rue du gal de gaulle	18/195	14-juin	16-juin	Renoncement
	3 rue du gal de gaulle	18/298	31-mai	08-juil	Renoncement
	engelwiese	50/195	02-juil	08-juil	Renoncement
	16a rue doc schweitzer	18/91	30-juin	08-juil	Renoncement
	15 RUE DE MONTBRONN	180 137	21/07/2021	30/07/2021	Renoncement
	38 RUE DE LA PLATRERIE	46 / 0129 0124 (moitié) 0131 (moitié) 0132 (moitié)	30/07/2021	06/08/2021	Renoncement
	3 RUE DE MONTBRONN	04 / 0014 0054 0090 0098	25/08/2021	27/08/2021	Renoncement
	8 RUE CHARLES FELDER	03 / 0125	25/08/2021	27/08/2021	Renoncement
	7 RUE GENERAL LECLERC	18 / 0188	29/09/2021	01/10/2021	Renoncement
	WINDMUEHLE	46 / 0117 0139 0144	29/09/2021	01/10/2021	Renoncement
	VILLAGE	07 / 0071 0072 0073	24/09/2021	01/10/2021	Renoncement
	15 RUE DE SARREGUEMINES	09 / 0122	07/10/2021	13/10/2021	Renoncement
	5 RUE SIMONE WEIL	50 / 0186	07/10/2021	13/10/2021	Renoncement
	4 rue de strasbourg	18/183	13-oct	21-oct	Renoncement
	mahlenberg	12/450	13-oct	21-oct	Renoncement
	rimersberg	48/48, 50	19-oct	21-oct	Renoncement
	rue du gal leclerc	18/300, 302, 304	22-oct	25-oct	Renoncement
	1 place robert schumann	18/167	22-oct	25-oct	Renoncement
	1 place robert schumann	167, 214, 258, 263	22-oct	25-oct	Renoncement

	guckenberg	53/96, 97	28-oct	03-nov	Renoncement
	rue dela croix du berger	8/180, 181, 184	28-oct	03-nov	Renoncement
	15 rue de sarreguemines	9/122	18-nov	18-nov	Renoncement
	rue de sarregumines	10/355 + 357	22-nov	02-déc	Renoncement
	4 rue du gal de gaulle	18/193	17-déc	20-déc	Renoncement
	6 rue des charmes	17/189	21-déc	22-déc	Renoncement
	15 rue de sarreguemines	9/122	1er fév	15 fev	Renoncement
-					
ROLBING					
	35 rue principale	1/155	17/03/2021	18-mars	Renoncement
	42 rue principale	1/105,108,116,106,107,117	19-mars	22-mars	Renoncement
	16 RUE DE LA HORN	03 / 0058 0059 0061	29/07/2021	30/07/2021	Renoncement
	GEMEINDESTUCK	10 / 0008	08/10/2021	13/10/2021	Renoncement
-					
ROPPEVILLER					
	Gasser Ahnung	A / 1152	23/03/2021	24-mars	Renoncement
	2 rue de la forêt	sect 1/ 25	20/05/2021	21/05/2021	Renoncement
	7 RUE PRINCIPALE	A / 0427 0426 0428 1798	13/09/2021	15/09/2021	Renoncement
SAINT LOUIS					
	8 rue de lemberg	1/680,685,689	30/03/2021	30-mars	Renoncement
	11 Rue CITE ALBERT		06/10/2021	07/10/2021	Renoncement
SCHMITTVILLER					
	Rech		08/07/2021	08-juil	Renoncement
	3 rue du château	01/48, 49	03-nov	03-nov	Renoncement
SCHORBACH					
	burgasse	B/1383, 1384, 2735, 2736	03/03/2021	10-mars	Renoncement
	unterster garsten	B / 2888	14-juin	16-juin	Renoncement
	3 RUE BUHL	B/2757	01/09/2021	08/09/2021	Renoncement
	5 RUE BURGGASSE	02 / 0029	06/10/2021	07/10/2021	Renoncement
SCHWEYEN					

	25 rue de l'école	29/110	26/03/2021	30-mars	Renoncement
	25 rue de l'école	29/110 + 26/41	20/04/2021	20/04/2021	Renoncement
	village	30/ 272, 273	20-mai	21-mai	Renoncement
	71 RUE DE L ECOLE	29 / 0081 0082 0084	20/09/2021	23/09/2021	Renoncement
		29 / 0124 0132 0133 0134 0136 0135	23/09/2021	24/09/2021	Renoncement
SIERSTHAL					
	Dominiks weyer	1/120,121,	11/03/2021	12-mars	Renoncement
		sct 02/1959	01/04/2021	06-avr	Renoncement
	2 rue des champs	1/235,236	28-mai	31-mai	Renoncement
	1 rue de l'école	2/306, 312, 313	08-juin	11-juin	Renoncement
	8 rue bellevue	4/231	08-juin	11-juin	Renoncement
	15 rue de l'ecole	2/296, 434, 471	10-juin	11-juin	Renoncement
SOUCHT					
	Bernstal	juil-22	25/02/2021	26-févr	Renoncement
	village	4/132	26/02/2021	10/03/2021	Renoncement
	25 rue albert schweitzer	4/131	26/02/2021	10-mars	Renoncement
	village	6/169	25-mars	26-mars	Renoncement
	beim kreuz, hollert	E/332, 333, 334, 377	19-avr	20-avr	Renoncement
	2 rue de Montbronn	6 / 540, 569	21-avr	22-avr	Renoncement
	hofgut beim weiher	6/217, 421	25-mai	26-mai	Renoncement
	18 rue des verriers	6/198, 199	04-juin	07-juin	Renoncement
	36 rue de montbronn	sct 3/75	11-juin	14-juin	Renoncement
	mombronner berg / dell	4/23 et 1/208	29-juin	08-juil	Renoncement
	58 rue de montbronn	3/1, 3, 175, 176, et 9/131	16/07	16-juil	Renoncement
	LIEU DIT BEI DER OELMUEHLE	11/0104 0105	21/07/2021	22/07/2021	Renoncement
	LIEU DIT SAUMATT	11/ 0060 0061 0062	21/07/2021	22/07/2021	Renoncement
	22 RUE DU KAMMERFELSEN	06 / 0215 0578	29/07/2021	30/07/2021	Renoncement
		E / 0233 0689	29/07/2021	30/07/2021	Renoncement

	26 RUE DE LA VALLEE	11 / 0001 0007 0009 0010 0014 0018 0020 0022 0023 0028 0029 0030 0031 0032 0033 0036 0037 0039 0004 0005 0026 0027 0127 0006 0008 0011 0024 0025 0034 0035 0041 0042 0125 10 / 0104	20/08/2021	23/08/2021	Renoncement
	1 RUE DES VERRIERS	06 / 248 247	15/09/2021	17/09/2021	Renoncement
	34 B RUE DU KAMMERFELSEN	06 / 0103	06/10/2021	07/10/2021	Renoncement
	VILLAGE	06 / 0584 -0170	11/10/2021	13/10/2021	Renoncement
	VILLAGE	06 / 0585 0594	11/10/2021	13/10/2021	Renoncement
	VILLAGE	06/0596	11/10/2021	13/10/2021	Renoncement
	5 RUE DU PARC	02 / 0211	11/10/2021	13/10/2021	Renoncement
	VILLAGE	06 / 0588 0591 0592	11/10/2021	13/10/2021	Renoncement
	VILLAGE	06 / 0589	11/10/2021	13/10/2021	Renoncement
	VILLAGE	06 / 0586	11/10/2021	13/10/2021	Renoncement
STURZELBRONN					
	route du hutzelhof	7/42, 156, 190, 192, 194	06/07/2021	08-juil	Renoncement
	bremendell	07/092	15-juil	16-juil	Renoncement
VOLMUNSTER					
	oben am rebberg	13/485	26/02/2021	10-mars	Renoncement
	rue dela lairterie et passge du nesselbach	2/55, 58, 59	16/04/2021	19/04/2021	Renoncement
	5 rue j prévert	13/446	12-mai	14-mai	Renoncement
	village	24/636, 638	18-mai	18-mai	Renoncement
	village	24/637, 639	18-mai	18-mai	Renoncement
	2 rue de la forêt	24/288	22-juin	24-juin	Renoncement
	9 rue du temple	24/244	22-juin	24-juin	Renoncement
	1 RUE DE LA FORET ESCHVILLER	24 / 0221 0569 0220	03/09/2021	08/09/2021	Renoncement
	10 RUE DU TEMPLE ESCHVILLER	24 / 00282 0283	09/09/2021	10/09/2021	Renoncement

WALDHOUSE					
	75 rue de la forêt	2/138	15/03/2021	16-mars	Renoncement
	hinteres tal	2/279	18-mai	18-mai	Renoncement
	67 rue de la forêt	2/158	16-juin	21-juin	Renoncement
	2 RUE DES TILLEULS	03 / 0180 0252 0254 0257 0148 (moitié)	30/07/2021	06/08/2021	Renoncement
	28 RUE DU STADE	03 / 0060	23/08/2021	27/08/2021	Renoncement
WALSCHBRONN					
	8 rue bellevue	2/12, 13, 431, 448	31/05/2021	01/06/2021	Renoncement
	95 Rue Principale	2/295, 350, 351	31/05/2021	08/06/2021	Renoncement
	63 rue de la montagne	1/307	10/06/2021	11/06/2021	Renoncement
	26 rue de l ecole	1/126	01/07/2021	08/07/2021	Renoncement
		02/0147	26/07/2021	30/07/2021	Renoncement
	60 RUE DE LA MONTAGNE	01 / 0070	14/09/2021	15/09/2021	Renoncement
Source: Service Urbanisme et Affaires foncières, Comm. Communes du Pays de Bitche, 2022.					

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par délégation au Président.

10) AFFAIRES FONCIERES – ZA de Volmunster - Acquisition de la parcelle Section 42 N° 51

Au titre de ses compétences, la Communauté de Communes du Pays de Bitche mène les actions de développement économique prévues à l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales, telles que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités.

Dans cet objectif, la Communauté de Communes procède aux acquisitions de terrains situés dans les emprises des secteurs dévolus aux zones d'activités concernées.

Madame SCHNEIDER Claudine, demeurant à LE CORMIER, 44770 LA PLAINE SUR MER, s'est rapprochée de la Communauté de Communes du Pays de Bitche en vue de céder les terrains dont elle a la charge et rechercher des acquéreurs potentiels.

Compte tenu de sa situation, à proximité immédiate de la Zone d'activités de Volmunster, la Communauté de Communes dispose d'un intérêt pour la parcelle en question :

- Ban de Volmunster
- Section 42 N° 51

d'une contenance de 1 ha 24 ares et 34 ca (cf. plan annexé à la présente délibération).

Un accord a été trouvé entre les parties en vue d'une cession pour une valeur de NEUF MILLE TROIS CENT VINGT CINQ euros et CINQUANTE Cents (9325 euros et 50 cts) net.

Aucun arpentage n'est nécessaire.

Les frais de l'acte notarié seront à charge de la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver l'acquisition de la parcelle

- Ban de Volmunster
- Section 42 N° 51 d'une contenance de 1 ha 24 ares et 34 ca
- Pour un montant de 9325,50 euros

Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission « Développement Economique » du 28 février 2022, après avis favorable du Bureau en date du 1er mars 2022, après en avoir délibéré, décide avec 49 voix pour, 10 voix contre et 7 abstentions :

- **D'approuver l'acquisition de la parcelle**
  - **Ban de Volmunster**
  - **Section 42 N° 51**
  - **D'une contenance de 1 ha 24 ares et 34 ca**

  Pour un montant de 9.325,50 €
- **D'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires et signer tout document relatif à cette acquisition.**

11) <u>AFFAIRES FONCIERES – Pistes cyclables – Régularisation du foncier de la piste entre Petit-Réderching et Rohrbach les Bitche</u>

Les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche font état de sa compétence en matière de « Création et entretien de chemins de randonnée et d'itinéraires cyclables identifiés en tant que tels par une signalisation spécifique à ce type d'activité ».

La piste cyclable reliant l'annexe de MEYERHOF sur le ban de PETIT REDERCHING à ROHRBACH les BITCHE relève dès lors de cette compétence.

A titre de régularisation foncière, un transfert de propriété s'avère nécessaire entre le Département de la Moselle et notre intercommunalité sur la base du procès-verbal d'arpentage établi par le géomètre.

La parcelle concernée par la régularisation est cadastrée :

- Ban de Rohrbach les Bitche
- Section 48 N° 178/97 d'une contenance de 43 ares et 60 ca.

Une cession à l'euro symbolique est proposée par le Département de la Moselle.

La vente s'effectuerait par un acte administratif établi par le Service des Affaires Foncières du Département.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver l'acquisition de la parcelle

- Ban de Rohrbach les Bitche
- Section 48 N° 178/97 d'une contenance de 43 ares et 60 ca.

à l'euro symbolique

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau en date du 1er mars 2022, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'acquisition de la parcelle**
  - **Ban de Rohrbach les Bitche**
  - **Section 48 N° 178/97 d'une contenance de 43 ares et 60 ca.**

  à l'euro symbolique
- **D'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires et signer tout document relatif à cette acquisition.**

12) Site Verrier – CIAV – Co-financement projets culturels et artistiques 2022

Depuis 2015, les actions culturelles, artistiques et pédagogiques annuelles portées par le CIAV, bénéficient d'un soutien financier réparti entre la Drac Grand Est, la Région Grand Est et la Communauté de Communes du Pays de Bitche. Dans ce cadre, pour mémoire, en 2021, les 3 partenaires avaient contribué au budget du CIAV à hauteur de 168 000 €, ce qui représente 10% du budget annuel de 2021, le reste des ressources complémentaires de la Régie étant principalement composé de recettes propres.

Il est ainsi proposé, en regard des projets portés par le CIAV / Site Verrier en 2022 (voir projet culturel et artistique 2022 en annexe) de reconduire ce soutien à hauteur de 172 150 € selon la répartition suivante :

- Drac Grand Est : 72 150 €, dont 70 000 € au titre des actions culturelles et artistiques annuelles, 900 € au titre du dispositif « La classe, l'œuvre » et 1250 € au titre du dispositif « projet fédérateur » en partenariat avec le Musée Lalique et le Musée de St Louis.
- Région Grand Est : 40 000 €
- Communauté de Communes du Pays de Bitche : 60 000 €

Considérant le Programme d'actions artistiques et culturelles 2022,

Il est proposé :

- D'approuver le projet
- D'accorder une aide de 60 000 € au CIAV / Site Verrier pour son programme culturel et artistique 2022
- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes à effectuer une demande de subvention de 40 000 € auprès de la Région Grand-Est,
- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes à effectuer des demandes de subvention à hauteur de 72 150 € auprès de la DRAC Grand-Est
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces demandes de financement

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission culture en date du 24 février 2022, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le projet**
- **D'accorder une aide de 60 000 € au CIAV / Site Verrier pour son programme culturel et artistique 2022**
- **D'autoriser le Président de la Communauté de Communes à effectuer une demande de subvention de 40 000 € auprès de la Région Grand-Est,**
- **D'autoriser le Président de la Communauté de Communes à effectuer des demandes de subvention à hauteur de 72 150 € auprès de la DRAC Grand-Est**
- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces demandes de financement**

Départ de M. Gilbert LANG

13) SITE VERRIER – CIAV – Inventaire boutique des stocks clôture saison 2021

La boutique du Site Verrier propose à la vente des objets fabriqués au CIAV (en 2021 : 95 références et plus de 80 000 pièces produites et entrées en stock) et d'autres produits (librairie, papeterie, produits dérivés et produits complémentaires : 120 références et 24 000 unités entrées en stock en 2021). Au total, la boutique propose à ce jour plus de 200 références. Le chiffre d'affaires lié à la vente de ces produits en 2021 (hors vente de prestations de services, productions à façons, billetterie…) représente 1 425 289 € HT.

Les différents mouvements de stock sont :

a) "Entrées en stock"
En complément des entrées en stock « physique » des différentes références de produits, un stock informatique est tenu à jour par l'intermédiaire d'un logiciel de gestion de caisse et de stock (logiciel GTS/Vivaticket). Ces flux sont formalisés par un "bon d'entrée".

b) "Sorties de stock"
Lors d'un acte d'achat en boutique avec établissement d'un ticket de caisse, les produits vendus sont automatiquement déduits du stock par le logiciel. Pour une livraison sur un point de vente extérieur (marché de noël par exemple), les objets sont sortis du stock physique et informatique via l'établissement d'un bon de livraison ou bon de sortie. A leur retour et après inventaire, les invendus sont à nouveau entrés en stock et les pièces vendues facturées.

Le stock des objets destinés à la vente est réparti physiquement et informatiquement dans 2 espaces : le « stock cave » et le « stock boutique ». Dans le cadre de l'inventaire et afin de faciliter la lecture des données, les totaux des inventaires des pièces stockées dans ces 2 espaces ont été cumulés par référence dans les tableaux de constats.
Lors de l'inventaire annuel de nos stocks au 31 janvier 2022, des différences entre le stock physique et le stock théorique ont été constatés. Ces constats sont de quatre ordres :

> Constat d'écart positif (tableau 1 en annexe) : résulte d'erreurs de saisie lors de l'établissement de bons d'entrées ou de sorties, de confusions de références lors de ventes.
Total annuel écart positif : + 5 644,72 € HT

> Constat d'écart négatif (tableau 2 en annexe) : résulte d'erreurs de saisie lors de l'établissement de bons d'entrées ou de sorties, de confusions de références lors de ventes, de casses non répertoriées, de vols.
Total annuel écart négatif : - 6 801,39 € HT

> Constat des produits détériorés /non vendables (tableau 3 en annexe).
Total annuel : - 6 585.26 € HT

> Constat de retour à l'atelier d'objets non-conformes (défauts non détectés lors du choix initial) pour réparation ou transformation (tableau 4 en annexe)
Total annuel : - 2 511.67 € HT

Au final, le cumul des écarts (positif et négatifs) entre le stock physique après inventaire du 31 janvier 2022 et le stock théorique, représente une valeur de - 10 253.60 € HT soit 0.72 % du CA annuel de 2021.

Tableau 1 / Constat écart positif entre stock réel et stock logiciel.

Référence - Désignation	Quantité théorique	Quantité physique	Ecart (quantité)	Prix unitaire € HT	Ecart € HT
BCOF01 - Coffret 1 boule	796	836	40	4,17	166,8
BCOF04 - Coffret 4 boules	313	315	2	5,83	11,66
BCOFBOXG - Box carton GM	260	270	10	1,25	12,5
BCOFBOXP - Box carton PM	171	180	9	1,25	11,25
BLCART13 - Arti divers	40	53	13	17,5	227,5
BLCCUM04 - Cumulus divers	3	4	1	17,5	17,5
BLCCUMOB01 - Mobile Cumulus "Automne"	0	1	1	70,83	70,83
BLCLAB12 - Lab divers	87	90	3	17,5	52,5
BLCLABR - Lab rouge	37	45	8	19,17	153,36
BLCOVNI11 - Ovni divers	-1	0	1	17,5	17,5
BLCPIAF01 - Piaf incolore	61	63	2	17,5	35
BLCPIAF02 - Piaf vert anis	14	15	1	17,5	17,5
BLCSIL12 - Silex sablé	0	13	13	17,5	227,5
BLEBDN - Boule de Neige	94	99	5	29,17	145,85
BLECAN - Cantine des oiseaux	39	42	3	31,67	95,01
BLECOL - Collision Verre V8 designers	8	14	6	50	300
BLECROK - Crok Vase S. Larger et L. Godart	38	39	1	50	50
BLEDOUS03 - Douglas S ambre	50	55	5	66,67	333,35
BLEDOUS04 - Douglas S incolore	84	96	12	66,67	800,04
BLEMINI - Mini Vase design Mark Braun	93	94	1	10	10
BLIBALOR02 - Vallerysthal	20	22	2	8,53	17,06
BLIBCAL01 - Mon beau sapin	55	56	1	7,58	7,58
BLIBCIAV10 - Decorum	239	242	3	18,96	56,88
BLIBCIAV13 - Inaliénable	159	160	1	11,37	11,37
BLIBEDC01 - Les verriers de Noël	1	2	1	12,04	12,04
BLIBMKF01 - L'envers du verre catalogue d'expo	18	19	1	18,96	18,96
BLTARG - Boule argentée	46	50	4	33,33	133,32
BLTBCVM04 - Mini Boule à côtes vénitiennes bleu	0	1	1	11,67	11,67
BLTBO606 - Boule diam 6 cm divers	122	145	23	11,67	268,41
BLTBS6R - Boule sablée 6 cm rouge	0	2	2	14,17	28,34
BLTPOM09 - Pomme divers	402	458	56	11,67	653,52
BLTPOMR - Pomme rouge	6	10	4	13,33	53,32
BPDDVD - DVD L'épreuve du verre	145	150	5	8,33	41,65
BPDENF01 - Kit enfant Fonds des océans	2	4	2	14,12	28,24
BPDGOO02 - Badge	82	166	84	1,67	140,28
BPDGOO03 - Magnet	6	139	133	1,67	222,11
BPDGOO05 - Totebag MEISENTHAL	647	712	65	8,33	541,45
BPDMUG01 - Mug Meisenthal vert	110	135	25	12,5	312,5
BPDMUG02 - Mug Meisenthal orange	88	111	23	12,5	287,5
BPDPAP02 - Crayon de papier	585	598	13	2,08	27,04
BPDPAP04 - Carnet à spirales 19x25	73	74	1	15,83	15,83
					5 644,72

Tableau 2 / Constat d'écart négatif entre stock réel et stock logiciel.

Référence - Désignation	Quantité théorique	Quantité physique	Ecart (quantité)	Prix unitaire € HT	Ecart € HT
BCOF01PM - Coffret 1 boule PM	286	253	-33	4,17	-137,61
BCOF02G - Coffret 2 boules GM	41	38	-3	5	-15
BCOF02P - Coffret 2 boules PM	140	126	-14	5	-70
BCOF06 - Coffret 6 boules	220	216	-4	6,67	-26,68
BLCARTR - Arti rouge	23	15	-8	19,17	-153,36
BLCFIZZ13 - Fizz divers	2	0	-2	17,5	-35
BLCGOU01 - Goutte blanche	8	0	-8	30,83	-246,64
BLCHEL13 - Hélium divers	2	0	-2	17,5	-35
BLCKILO11 - Kilo divers	1	0	-1	17,5	-17,5
BLCKILOR - Kilo rouge	3	0	-3	19,17	-57,51
BLCMAG11 - Magma divers	1037	992	-45	17,5	-787,5
BLCMAGR - Magma rouge	505	502	-3	19,17	-57,51
BLCMAGRS - Magma rouge sablé	2	0	-2	19,17	-38,34
BLCMIXR - Mix rouge	15	0	-15	19,17	-287,55
BLCPIAF03 - Piaf émeraude	1	0	-1	17,5	-17,5
BLCPIAF04 - Piaf vert sapin	3	0	-3	17,5	-52,5
BLCPIAF07 - Piaf bleu pétrole	11	0	-11	17,5	-192,5
BLCPIAF08 - Piaf Lavande	5	0	-5	17,5	-87,5
BLCPIAF10 - Piaf Ambre Jaune	24	19	-5	17,5	-87,5
BLCPIAF11 - Piaf Orange	35	29	-6	17,5	-105
BLCPIAF13 - Piaf Sablée	7	0	-7	17,5	-122,5
BLCPIAFR - Piaf Rouge Framboise	23	12	-11	19,17	-210,87
BLCPIAFRS - Piaf Rouge Sablée	1	0	-1	19,17	-19,17
BLCSIL11 - Silex divers	15	0	-15	17,5	-262,5
BLCSYLVR - Sylvestre rouge	5	0	-5	19,17	-95,85
BLCTILT11 - Tilt divers	54	49	-5	17,5	-87,5
BLCTILTR - Tilt rouge	18	14	-4	19,17	-76,68
BLCVRR - Vroum rouge	1	0	-1	19,17	-19,17
BLEDOUS01 - Douglas S vert	3	2	-1	66,67	-66,67
BLEDOUS02 - Douglas S marron	25	20	-5	66,67	-333,35
BLIBCIAV02 - Mission Magma	660	577	-83	7,58	-629,14
BLIBCIAV03 - Le feu sacré catalogue d'exposition	211	150	-45	14,22	-639,9
BLIBCIAV07 - Livre Les boules argentées	411	379	-32	8,53	-272,96
BLIBCIAV09 - Made in Meisenthal	309	305	-4	23,7	-94,8
BLIBNOUV02 - Dans l'Eguelshardt du loup	1	0	-1	1,9	-1,9
BLIBNOUV03 - Coup de boule à Meisenthal	325	320	-5	1,9	-9,5
BLTBCVM06 - Mini Boule à côtes vénitiennes divers	9	0	-9	11,67	-105,03
BLTBO806 - Boule diam 8 cm divers	150	149	-1	13,33	-13,33
BLTBO8R - Boule diam 8 cm rouge	2	0	-2	15	-30
BLTBS605 - Boule sablée 6 cm divers	17	11	-6	12,5	-75
BLTBS805 - Boule sablée 8 cm divers	26	0	-26	14,17	-368,42
BLTPP05 - Pomme de pin divers	9	0	-9	11,67	-105,03
BLTRAIS07 - Raisin divers	1	0	-1	11,67	-11,67
BLTSTAR - Starlette	4	0	-4	16,67	-66,68
BPCMAI - Mailloche	87	83	-4	32,5	-130
BPCOPI06 - VRI Baroudeur anis 8 cm	1	0	-1	10,42	-10,42
BPCOPI07 - VRI Baroudeur prairie 8 cm	5	4	-1	10,42	-10,42
BPCPARUS - Kit papier Mésange	7	6	-1	15	-15

BPDENF02 - Kit enfant Nautilus	3	0	-3	14,12	-42,36
BPDGOO01 - Allumettes Le Feu Sacré	69	66	-3	1,67	-5,01
BPDGOO04 - Miroir de poche	56	18	-38	2,5	-95
BPDPAP01 - Règle en bois	208	190	-18	6,25	-112,5
BPDPAP05 - Carnet A5 Kraft	106	103	-3	10	-30
BPDPAP07 - Carte postale	5784	5529	-255	0,42	-107,1
BPDPAP08 - Carte postale EXPO	922	900	-22	0,83	-18,26
					-6 801,39

Tableau 3 / Constat des produits détériorés.

Date	Code article	Libellé article	Quantité	Valeur (€ HT)
02/07/2021	BLECROK	Crok Vase	-1,00	-50,00
02/07/2021	BLETOUP	Toupie	-1,00	-12,50
06/07/2021	BLIBCIAV03	Le feu sacré	-2,00	-28,44
06/07/2021	BLIBCIAV04	Jeanne et Cie	-4,00	-45,50
06/07/2021	BLIBCIAV09	Made in Meisenthal	-1,00	-23,70
06/07/2021	BLIBEDC01	Les verriers de Noël	-1,00	-12,04
06/07/2021	BPDPAP02	Crayon de papier	-1,00	-2,08
09/07/2021	BLCARTR	Arti rouge	-2,00	-35,00
09/07/2021	BLCFIZZ08	Fizz orange	-1,00	-15,83
09/07/2021	BLCMAG02	Magma incolore	-2,00	-31,67
09/07/2021	BLCMAG12	Magma sablé	-1,00	-15,83
09/07/2021	BLCSIL01	Silex vert	-1,00	-15,83
09/07/2021	BLCVR02	Vroum incolore	-1,00	-15,83
09/07/2021	BLEALD	Al dente	-1,00	-40,00
09/07/2021	BLIBCIAV02	Mission Magma	-1,00	-7,58
09/07/2021	BLTPP01	Pomme de pin vert	-1,00	-10,00
09/07/2021	BLTPP03	Pomme de pin ambre	-1,00	-10,00
29/07/2021	BLCART02	Arti vert	-1,00	-15,83
29/07/2021	BLCMAG03	Magma bleu	-1,00	-15,83
29/07/2021	BLCMAG09	Magma rose	-1,00	-15,83
29/07/2021	BLCMIX02	Mix vert	-1,00	-15,83
29/07/2021	BLCOVNIR	Ovni rouge	-1,00	-17,50
29/07/2021	BLCROTRS	Rotor rouge sablé	-1,00	-17,50
29/07/2021	BLCSYLVRS	Sylvestre rouge sablé	-1,00	-17,50
29/07/2021	BLECAN	Cantine des oiseaux	-1,00	-31,67
29/07/2021	BLEFRA	Fratz	-2,00	-8,33
29/07/2021	BLEFRA	Fratz	-1,00	-4,17
29/07/2021	BLEMINI	Mini Vase design	-1,00	-10,00
29/07/2021	BLEMINI	Mini Vase design	-1,00	-10,00
29/07/2021	BLIBCIAV01	Livre Trad. contemporaine	-1,00	-18,01
29/07/2021	BLTBCVM01	Mini BCV inc.	-1,00	-10,00
29/07/2021	BLTBO804	Boule diam 8 cm ambre	-1,00	-11,67
29/07/2021	BLTBS601	Boule sablée 6 cm vert	-1,00	-10,83
29/07/2021	BLTBS803	Boule sablée 8 cm bleu	-1,00	-12,50
29/07/2021	BLTBS804	Boule sablée 8 cm ambre	-1,00	-12,50
29/07/2021	BLTPP02	Pomme de pin incolore	-1,00	-10,00
03/08/2021	BLCCUM03	Cumulus sablé	-3,00	-47,50
03/08/2021	BLCFIZZ04	Fizz bleu	-1,00	-15,83
03/08/2021	BLCFIZZ12	Fizz sablé	-1,00	-15,83
03/08/2021	BLCHEL01	Hélium vert	-3,00	-47,50
03/08/2021	BLCHEL04	Hélium bleu	-2,00	-31,67
03/08/2021	BLCHEL09	Hélium jaune	-5,00	-79,17
03/08/2021	BLCKILO01	Kilo vert	-1,00	-15,83
03/08/2021	BLCKILO04	Kilo ambre	-4,00	-63,33

03/08/2021	BLCMAG02	Magma incolore	-1,00	-15,83
03/08/2021	BLCMAGRS	Magma rouge sablé	-1,00	-17,50
03/08/2021	BLCMIX13	Mix sablé	-2,00	-31,67
03/08/2021	BLCSILRS	Silex rouge sablé	-1,00	-17,50
03/08/2021	BLCVR02	Vroum incolore	-1,00	-15,83
03/08/2021	BLCVR04	Vroum ambre	-2,00	-31,67
03/08/2021	BLCVR06	Vroum marron	-1,00	-15,83
03/08/2021	BLCVR10	Vroum gris	-2,00	-31,67
03/08/2021	BLCVR12	Vroum sablé	-1,00	-15,83
03/08/2021	BLTBO601	Boule diam 6 cm vert	-1,00	-10,00
03/08/2021	BLTBO6R	Boule diam 6 cm rouge	-1,00	-11,67
03/08/2021	BLTBO8R	Boule diam 8 cm rouge	-1,00	-13,33
03/08/2021	BLTBS802	Boule sablée 8 cm inc	-1,00	-12,50
03/08/2021	BLTBS8R	Boule sablée 8 cm rouge	-1,00	-14,17
03/08/2021	BLTPOM04	Pomme ambre	-2,00	-20,00
03/08/2021	BLTPOMRS	Pomme rouge sablée	-1,00	-11,67
03/08/2021	BLTPP03	Pomme de pin ambre	-3,00	-30,00
10/08/2021	BLCFIZZ01	Fizz vert	-1,00	-15,83
10/08/2021	BLCFIZZ12	Fizz sablé	-1,00	-15,83
10/08/2021	BLCMAGR	Magma rouge	-1,00	-17,50
10/08/2021	BLCMIXRS	Mix rouge sablé	-1,00	-17,50
10/08/2021	BLCROT01	Rotor vert	-1,00	-15,83
10/08/2021	BLCSIL12	Silex sablé	-1,00	-15,83
10/08/2021	BLTBO804	Boule diam 8 cm ambre	-1,00	-11,67
10/08/2021	BLTGLA02	Glaçon sablé	-1,00	-10,00
10/08/2021	BLTRAIS02	Raisin incolore	-3,00	-30,00
07/09/2021	BLCMAG12	Magma sablé	-1,00	-15,83
07/09/2021	BLEFRA	Fratz design Mendel Heit	-3,00	-12,50
27/09/2021	BLCART02	Arti vert	-1,00	-15,83
27/09/2021	BLCART07	Arti marron	-1,00	-15,83
27/09/2021	BLCARTRS	Arti rouge sablé	-1,00	-17,50
27/09/2021	BLCCUM03	Cumulus sablé	-1,00	-15,83
27/09/2021	BLCCUM03	Cumulus sablé	-1,00	-15,83
27/09/2021	BLCCUM03	Cumulus sablé	-1,00	-15,83
27/09/2021	BLCFIZZ12	Fizz sablé	-1,00	-15,83
27/09/2021	BLCFIZZ12	Fizz sablé	-1,00	-15,83
27/09/2021	BLCLAB13	Lab sablé	-1,00	-15,83
27/09/2021	BLCLABR	Lab rouge	-1,00	-17,50
27/09/2021	BLCMAG09	Magma rose	-1,00	-15,83
27/09/2021	BLCMAG12	Magma sablé	-1,00	-15,83
27/09/2021	BLCMIX09	Mix jaune	-1,00	-15,83
27/09/2021	BLCMIXRS	Mix rouge sablé	-1,00	-17,50
27/09/2021	BLCROTR	Rotor rouge	-1,00	-17,50
27/09/2021	BLCSYLVRS	Sylvestre rouge sablé	-1,00	-17,50
27/09/2021	BLCVR12	Vroum sablé	-1,00	-15,83
27/09/2021	BLCVRR	Vroum rouge	-1,00	-17,50
27/09/2021	BLECROK	Crok Vase	-1,00	-50,00
27/09/2021	BLEFRA	Fratz design Mendel Heit	-1,00	-4,17
27/09/2021	BLETOUP	Toupie Fabrice Domercq	-1,00	-12,50
27/09/2021	BLTBO601	Boule diam 6 cm vert	-1,00	-10,00
27/09/2021	BLTBS802	Boule sablée 8 cm inc	-1,00	-12,50
27/09/2021	BLTPOM05	Pomme sablée	-1,00	-10,00
27/09/2021	BLTPP01	Pomme de pin vert	-1,00	-10,00
27/09/2021	BLTPP02	Pomme de pin incolore	-1,00	-10,00
27/09/2021	BLTSTAR	Starlette	-2,00	-30,00
05/10/2021	BLCLABR	Lab rouge	-1,00	-17,50
05/10/2021	BLCMAG12	Magma sablé	-1,00	-15,83
05/10/2021	BLCMIX02	Mix vert	-1,00	-15,83

05/10/2021	BLEMADSAB	Madone sablée	-1,00	-33,33
29/10/2021	BLCART02	Arti vert	-1,00	-15,83
29/10/2021	BLCART07	Arti marron	-1,00	-15,83
29/10/2021	BLCART12	Arti sablé	-1,00	-15,83
29/10/2021	BLCCUM01	Cumulus incolore	-1,00	-15,83
29/10/2021	BLCCUM03	Cumulus sablé	-1,00	-15,83
29/10/2021	BLCFIZZ02	Fizz incolore	-1,00	-15,83
29/10/2021	BLCFIZZ02	Fizz incolore	-1,00	-15,83
29/10/2021	BLCFIZZ12	Fizz sablé	-1,00	-15,83
29/10/2021	BLCMAG01	Magma vert	-1,00	-15,83
29/10/2021	BLCMAG12	Magma sablé	-3,00	-47,50
29/10/2021	BLCMAGR	Magma rouge	-3,00	-52,50
29/10/2021	BLCMIXRS	Mix rouge sablé	-2,00	-35,00
29/10/2021	BLCROTR	Rotor rouge	-1,00	-17,50
29/10/2021	BLCSIL12	Silex sablé	-1,00	-15,83
29/10/2021	BLCTILT03	Tilt bleu	-1,00	-15,83
29/10/2021	BLCTILT12	Tilt sablé	-1,00	-15,83
29/10/2021	BLCTILTRS	Tilt rouge sablé	-1,00	-17,50
29/10/2021	BLTBO802	Boule diam 8 cm inc	-1,00	-11,67
29/10/2021	BLTGLA02	Glaçon sablé	-1,00	-10,00
29/10/2021	BLTPP04	Pomme de pin sablée	-1,00	-10,00
29/10/2021	BLTRAIS01	Raisin vert	-1,00	-10,00
29/10/2021	BPCBOU01	Bougies chauffe-plat	-1,00	-6,25
01/11/2021	BLEMONSGM	Monseigneur GM Carafe	-1,00	-70,83
08/11/2021	BCOF04	Coffret 4 boules	-1,00	-5,83
19/11/2021	BLCPIAF11	Piaf Orange	-2,00	-35,00
19/11/2021	BLCPIAF12	Piaf Pink	-2,00	-35,00
19/11/2021	BLCPIAFR	Piaf Rouge Framboise	-2,00	-38,33
22/11/2021	BLCART13	Arti divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCART13	Arti divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCART13	Arti divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCART13	Arti divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCART13	Arti divers	-2,00	-35,00
22/11/2021	BLCART13	Arti divers	-4,00	-70,00
22/11/2021	BLCARTR	Arti rouge	-1,00	-19,17
22/11/2021	BLCCUM04	Cumulus divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCCUM04	Cumulus divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCCUM04	Cumulus divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCCUM04	Cumulus divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCFIZZ13	Fizz divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCFIZZ13	Fizz divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCFIZZ13	Fizz divers	-2,00	-35,00
22/11/2021	BLCHEL13	Hélium divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCHEL13	Hélium divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCKILO11	Kilo divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCKILOR	Kilo rouge	-1,00	-19,17
22/11/2021	BLCLAB12	Lab divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCLAB12	Lab divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCLAB12	Lab divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCLAB12	Lab divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCLABR	Lab rouge	-1,00	-19,17
22/11/2021	BLCLABR	Lab rouge	-1,00	-19,17
22/11/2021	BLCLABR	Lab rouge	-1,00	-19,17
22/11/2021	BLCMAG11	Magma divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCMAG11	Magma divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCMAG11	Magma divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCMAGR	Magma rouge	-1,00	-19,17
22/11/2021	BLCMAGR	Magma rouge	-1,00	-19,17

22/11/2021	BLCMAGR	Magma rouge	-1,00	-19,17
22/11/2021	BLCMIX12	Mix divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCMIXR	Mix rouge	-1,00	-19,17
22/11/2021	BLCMIXR	Mix rouge	-1,00	-19,17
22/11/2021	BLCOVNI11	Ovni divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF01	Piaf incolore	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF03	Piaf émeraude	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF03	Piaf émeraude	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF06	Piaf Cobalt	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF06	Piaf Cobalt	-3,00	-52,50
22/11/2021	BLCPIAF08	Piaf Lavande	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF08	Piaf Lavande	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF11	Piaf Orange	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF11	Piaf Orange	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF12	Piaf Pink	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF13	Piaf Sablée	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF13	Piaf Sablée	-3,00	-52,50
22/11/2021	BLCPIAF13	Piaf Sablée	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF13	Piaf Sablée	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF13	Piaf Sablée	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCROT11	Rotor divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCSIL11	Silex divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCSIL11	Silex divers	-2,00	-35,00
22/11/2021	BLCSIL11	Silex divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCSIL11	Silex divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCSIL11	Silex divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCSIL11	Silex divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCSILR	Silex rouge	-1,00	-19,17
22/11/2021	BLCSYLV11	Sylvestre divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCSYLV11	Sylvestre divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCSYLVR	Sylvestre rouge	-1,00	-19,17
22/11/2021	BLCSYLVR	Sylvestre rouge	-1,00	-19,17
22/11/2021	BLCTILT11	Tilt divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCTILT11	Tilt divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCTILT11	Tilt divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCTILT11	Tilt divers	-2,00	-35,00
22/11/2021	BLCTILTR	Tilt rouge	-2,00	-38,33
22/11/2021	BLCVR11	Vroum divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCVR11	Vroum divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCVR11	Vroum divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLTBCVM06	Mini BCV divers	-1,00	-11,67
22/11/2021	BLTBO606	Boule diam 6 cm divers	-1,00	-11,67
22/11/2021	BLTBO806	Boule diam 8 cm divers	-1,00	-13,33
22/11/2021	BLTBO8R	Boule diam 8 cm rouge	-1,00	-15,00
22/11/2021	BLTBS605	Boule sablée 6 cm divers	-1,00	-12,50
22/11/2021	BLTBS8R	Boule sablée 8 cm rouge	-1,00	-15,83
22/11/2021	BLTGLA03	Glaçon divers	-2,00	-23,33
22/11/2021	BLTGLA03	Glaçon divers	-1,00	-11,67
22/11/2021	BLTGLA03	Glaçon divers	-1,00	-11,67
22/11/2021	BLTGLA03	Glaçon divers	-1,00	-11,67
22/11/2021	BLTPOM09	Pomme divers	-1,00	-11,67
22/11/2021	BLTPOMR	Pomme rouge	-2,00	-26,67
22/11/2021	BLTPOMR	Pomme rouge	-1,00	-13,33
22/11/2021	BLTPP05	Pomme de pin divers	-1,00	-11,67
22/11/2021	BLTPP05	Pomme de pin divers	-1,00	-11,67
22/11/2021	BLTPP05	Pomme de pin divers	-1,00	-11,67
22/11/2021	BLTSTAR	Starlette	-1,00	-16,67
22/11/2021	BLTSTAR	Starlette	-1,00	-16,67

27/11/2021	BLCKILOR	Kilo rouge	-1,00	-19,17
27/11/2021	BLCLAB12	Lab divers	-1,00	-17,50
27/11/2021	BLCMAGR	Magma rouge	-1,00	-19,17
01/12/2021	BLCCUM04	Cumulus divers	-1,00	-17,50
01/12/2021	BLCFIZZ13	Fizz divers	-1,00	-17,50
01/12/2021	BLCMAGR	Magma rouge	-1,00	-19,17
01/12/2021	BLCPIAF01	Piaf incolore	-2,00	-35,00
01/12/2021	BLCPIAF02	Piaf vert anis	-1,00	-17,50
01/12/2021	BLCPIAF05	Piaf Aqua	-1,00	-17,50
01/12/2021	BLCPIAF06	Piaf Cobalt	-2,00	-35,00
01/12/2021	BLCPIAF08	Piaf Lavande	-3,00	-52,50
01/12/2021	BLCPIAF09	Piaf Ambre	-1,00	-17,50
01/12/2021	BLCPIAF10	Piaf Ambre Jaune	-1,00	-17,50
01/12/2021	BLCPIAF12	Piaf Pink	-1,00	-17,50
01/12/2021	BLCPIAFR	Piaf Rouge Framboise	-3,00	-57,50
09/12/2021	BLCROT11	Rotor divers	-3,00	-52,50
09/12/2021	BLTBS805	Boule sablée 8 cm divers	-1,00	-14,17
13/12/2021	BLCART13	Arti divers	-2,00	-35,00
13/12/2021	BLCART13	Arti divers	-2,00	-35,00
13/12/2021	BLCART13	Arti divers	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCCUM04	Cumulus divers	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCCUM04	Cumulus divers	-2,00	-35,00
13/12/2021	BLCDIVA13	Diva divers	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCDIVA13	Diva divers	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCFIZZ13	Fizz divers	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCLAB12	Lab divers	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCLABR	Lab rouge	-2,00	-38,33
13/12/2021	BLCMAG11	Magma divers	-2,00	-35,00
13/12/2021	BLCMAG11	Magma divers	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCMAG11	Magma divers	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCMAG11	Magma divers	-3,00	-52,50
13/12/2021	BLCMAGR	Magma rouge	-1,00	-19,17
13/12/2021	BLCMAGR	Magma rouge	-1,00	-19,17
13/12/2021	BLCMAGR	Magma rouge	-1,00	-19,17
13/12/2021	BLCMAGR	Magma rouge	-1,00	-19,17
13/12/2021	BLCMAGR	Magma rouge	-2,00	-38,33
13/12/2021	BLCMIXR	Mix rouge	-1,00	-19,17
13/12/2021	BLCOVNI11	Ovni divers	-2,00	-35,00
13/12/2021	BLCOVNI11	Ovni divers	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCOVNIR	Ovni rouge	-1,00	-19,17
13/12/2021	BLCPIAF01	Piaf incolore	-2,00	-35,00
13/12/2021	BLCPIAF02	Piaf vert anis	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCPIAF02	Piaf vert anis	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCPIAF12	Piaf Pink	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCPIAF12	Piaf Pink	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCPIAFR	Piaf Rouge Framboise	-1,00	-19,17
13/12/2021	BLCROT11	Rotor divers	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCROTR	Rotor rouge	-1,00	-19,17
13/12/2021	BLCROTR	Rotor rouge	-1,00	-19,17
13/12/2021	BLCSIL11	Silex divers	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCSILR	Silex rouge	-1,00	-19,17
13/12/2021	BLCSYLVR	Sylvestre rouge	-1,00	-19,17
13/12/2021	BLCTILT11	Tilt divers	-2,00	-35,00
13/12/2021	BLCTILT11	Tilt divers	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCTILT11	Tilt divers	-3,00	-52,50
13/12/2021	BLCTILT11	Tilt divers	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCVR11	Vroum divers	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCVR11	Vroum divers	-1,00	-17,50

13/12/2021	BLTBCV	Boule à côtes vénitiennes	-1,00	-13,33
13/12/2021	BLTBS605	Boule sablée 6 cm divers	-1,00	-12,50
13/12/2021	BLTBS605	Boule sablée 6 cm divers	-1,00	-12,50
13/12/2021	BLTBS6R	Boule sablée 6 cm rouge	-1,00	-14,17
13/12/2021	BLTBS805	Boule sablée 8 cm divers	-1,00	-14,17
13/12/2021	BLTBS805	Boule sablée 8 cm divers	-1,00	-14,17
13/12/2021	BLTBS8R	Boule sablée 8 cm rouge	-1,00	-15,83
13/12/2021	BLTGLA03	Glaçon divers	-2,00	-23,33
13/12/2021	BLTPP05	Pomme de pin divers	-1,00	-11,67
13/12/2021	BLTPP05	Pomme de pin divers	-1,00	-11,67
14/12/2021	BLCART13	Arti divers	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCARTR	Arti rouge	-1,00	-19,17
14/12/2021	BLCCUM04	Cumulus divers	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCFIZZ13	Fizz divers	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCKILO11	Kilo divers	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCLAB12	Lab divers	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCLAB12	Lab divers	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCLAB12	Lab divers	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCMAG11	Magma divers	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCMAG11	Magma divers	-2,00	-35,00
14/12/2021	BLCMAG11	Magma divers	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCMAG11	Magma divers	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCPIAF02	Piaf vert anis	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCPIAF06	Piaf Cobalt	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCPIAF07	Piaf bleu pétrole	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCPIAF07	Piaf bleu pétrole	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCPIAF07	Piaf bleu pétrole	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCPIAF07	Piaf bleu pétrole	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCPIAF10	Piaf Ambre Jaune	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCSIL11	Silex divers	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCSIL11	Silex divers	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCSILR	Silex rouge	-1,00	-19,17
14/12/2021	BLCTILT11	Tilt divers	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCVR11	Vroum divers	-2,00	-35,00
14/12/2021	BLEDOUS01	Douglas S vert	-1,00	-66,67
14/12/2021	BLTBCV	Boule à côtes vénitiennes	-1,00	-13,33
14/12/2021	BLTBO8R	Boule diam 8 cm rouge	-1,00	-15,00
14/12/2021	BLTBS605	Boule sablée 6 cm divers	-1,00	-12,50
14/12/2021	BLTGLA03	Glaçon divers	-1,00	-11,67
14/12/2021	BLTPP05	Pomme de pin divers	-1,00	-11,67
14/12/2021	BLTRAIS07	Raisin divers	-1,00	-11,67
15/12/2021	BLTRAIS07	Raisin divers	-2,00	-23,33
17/12/2021	BLCMIX12	Mix divers	-1,00	-17,50
17/12/2021	BLTPOM09	Pomme divers	-1,00	-11,67
28/12/2021	BLCPIAF02	Piaf vert anis	-1,00	-17,50
28/12/2021	BLCPIAF06	Piaf Cobalt	-1,00	-17,50
28/12/2021	BLCPIAF07	Piaf bleu pétrole	-1,00	-17,50
28/12/2021	BLCPIAF13	Piaf Sablée	-2,00	-35,00
				-6585,26

Tableau 4 / Constat de produits non-conformes.

Date du mouvement	Code article	Libellé article	Quantité	Valeur € HT
09/07/2021	BLCOVNI05	Ovni violet	-1,00	-15,83
09/07/2021	BLCVRR	Vroum rouge	-1,00	-17,50
09/07/2021	BLETOBB	Toboggan Photophore	-6,00	-145,00
12/07/2021	BLEMINI	Mini Vase	-3,00	-30,00
12/07/2021	BLETOBB	Toboggan Photophore	-1,00	-24,17

13/07/2021	BLCOVNIR	Ovni rouge	-1,00	-17,50
29/07/2021	BLCART03	Arti incolore	-1,00	-15,83
29/07/2021	BLCCUM02	Cumulus blanc	-2,00	-31,67
29/07/2021	BLCCUM03	Cumulus sablé	-1,00	-15,83
29/07/2021	BLETOBB	Toboggan Photophore	-3,00	-72,50
29/07/2021	BLTPP01	Pomme de pin vert	-1,00	-10,00
29/07/2021	BLTSTAR	Starlette	-1,00	-15,00
03/08/2021	BLCMAG03	Magma bleu	-1,00	-15,83
03/08/2021	BLCMAG12	Magma sablé	-1,00	-15,83
03/08/2021	BLCSIL03	Silex bleu	-1,00	-15,83
03/08/2021	BLTARGVERT	Boule arg. série limitée	-2,00	-66,67
10/08/2021	BLCTILTRS	Tilt rouge sablé	-1,00	-17,50
27/09/2021	BLCART03	Arti incolore	-1,00	-15,83
27/09/2021	BLCART12	Arti sablé	-1,00	-15,83
27/09/2021	BLCCUM02	Cumulus blanc	-1,00	-15,83
27/09/2021	BLTARGVERT	Boule arg. série limitée	-2,00	-66,67
27/09/2021	BLTBCV	Boule à côtes vénitiennes	-1,00	-12,50
27/09/2021	BLTBS802	Boule sablée 8 cm inc	-1,00	-12,50
27/09/2021	BLTPOM05	Pomme sablée	-1,00	-10,00
05/10/2021	BLTARGVERT	Boule arg. série limitée	-4,00	-133,33
29/10/2021	BLTARGVERT	Boule arg. série limitée	-18,00	-600,00
22/11/2021	BLCART13	Arti divers	-2,00	-35,00
22/11/2021	BLCCUM04	Cumulus divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCCUM04	Cumulus divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCCUM04	Cumulus divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCCUM04	Cumulus divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCCUM04	Cumulus divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCLAB12	Lab divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCLAB12	Lab divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCLABR	Lab rouge	-1,00	-19,17
22/11/2021	BLCMAG11	Magma divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCMAG11	Magma divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCMAG11	Magma divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCMAG11	Magma divers	-2,00	-35,00
22/11/2021	BLCPIAF02	Piaf vert anis	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF03	Piaf émeraude	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF07	Piaf bleu pétrole	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF12	Piaf Pink	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAF13	Piaf Sablée	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCPIAFR	Piaf Rouge Framboise	-1,00	-19,17
22/11/2021	BLCSIL11	Silex divers	-2,00	-35,00
22/11/2021	BLCSIL11	Silex divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLCTILT11	Tilt divers	-1,00	-17,50
22/11/2021	BLTARGVERT	Boule arg. série limitée	-1,00	-33,33
22/11/2021	BLTBCV	Boule à côtes vénitiennes	-1,00	-13,33
22/11/2021	BLTBCVM06	Mini BCV	-1,00	-11,67
22/11/2021	BLTBO606	Boule diam 6 cm divers	-1,00	-11,67
22/11/2021	BLTBO806	Boule diam 8 cm divers	-1,00	-13,33
22/11/2021	BLTBS805	Boule sablée 8 cm divers	-1,00	-14,17
22/11/2021	BLTPOMR	Pomme rouge	-1,00	-13,33
22/11/2021	BLTPP05	Pomme de pin divers	-1,00	-11,67
27/11/2021	BLCPIAF04	Piaf vert sapin	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCPIAF10	Piaf Ambre Jaune	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCPIAF13	Piaf Sablée	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCPIAF13	Piaf Sablée	-1,00	-17,50
13/12/2021	BLCPIAFRS	Piaf Rouge Sablée	-1,00	-19,17
13/12/2021	BLEDOUXS03	Douglas XS ambre	-1,00	-33,33
13/12/2021	BLTARG	Boule argentée	-1,00	-33,33
13/12/2021	BLTARG	Boule argentée	-1,00	-33,33
13/12/2021	BLTBCVM06	Mini BCV	-2,00	-23,33
13/12/2021	BLTPOM09	Pomme divers	-1,00	-11,67
13/12/2021	BLTSTAR	Starlette	-1,00	-16,67
14/12/2021	BLCART13	Arti divers	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCLAB12	Lab divers	-3,00	-52,50

14/12/2021	BLCPIAF05	Piaf Aqua	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCPIAF13	Piaf Sablée	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLCPIAFR	Piaf Rouge Framboise	-1,00	-19,17
14/12/2021	BLCTILT11	Tilt divers	-1,00	-17,50
14/12/2021	BLTARG	Boule argentée	-1,00	-33,33
14/12/2021	BLTBCV	Boule à côtes vénitiennes	-1,00	-13,33
14/12/2021	BLTBS605	Boule sablée 6 cm divers	-1,00	-12,50
14/12/2021	BLTPOM09	Pomme divers	-1,00	-11,67
28/12/2021	BLCPIAF13	Piaf Sablée	-4,00	-70,00
				-2511,67

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver ces états de stock et d'autoriser le régisseur à mettre à jour ces relevés de stock dans le logiciel de gestion de stock.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'état de stock négatif et d'autoriser le régisseur à mettre à jour le relevé de stock dans le logiciel de gestion de stock
- D'approuver l'état de stock positif et d'autoriser le régisseur à mettre à jour le relevé de stock dans le logiciel de gestion de stock
- D'approuver l'état des produits détériorés et non-conformes
- D'approuver l'état de stock théorique et d'autoriser le régisseur à mettre à jour le relevé de stock dans le logiciel de gestion de stock

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau en date du 1er mars 2022, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'état de stock négatif et d'autoriser le régisseur à mettre à jour le relevé de stock dans le logiciel de gestion de stock**
- **D'approuver l'état de stock positif et d'autoriser le régisseur à mettre à jour le relevé de stock dans le logiciel de gestion de stock**
- **D'approuver l'état des produits détériorés et non-conformes**
- **D'approuver l'état de stock théorique et d'autoriser le régisseur à mettre à jour le relevé de stock dans le logiciel de gestion de stock**

14) MOULIN D'ESCHVILLER – Inventaire boutique des stocks clôture saison 2021

Le site du Moulin d'Eschviller vend différents objets touristiques ainsi que des produits du terroir dans sa boutique.

Ces derniers sont entrés en stock par l'intermédiaire d'un logiciel de gestion de caisse et de stock.

Les différents mouvements de stocks sont :

- « entrées en stock » : Au moment de la livraison, les objets ou produits sont entrés dans le stock « boutique ». Ces flux sont formalisés par un « bon d'entrée » dans le logiciel VIVATICKET.
- « sorties de stock » : Lors d'un acte d'achat en boutique (= établissement d'un ticket de caisse), les objets ou produits relatifs à ce ticket sont automatiquement déduits du stock par le logiciel.

Lors de l'inventaire, des différences entre le stock physique et le stock théorique peuvent être constatés

Un écart résulte d'erreurs de saisie lors de l'établissement de bons d'entrées ou de sortie, de confusion de références lors de ventes, de casse non répertoriée, de péremption, d'invendus ou de vols.

Ecart négatif entre stock réel et stock logiciel

Elément	Prix achat	Quantité théorique	Quantité physique	Ecart (quantité)	Ecart quantité (valeur)
BAJESCAP – Cale porte	4,95	1	0	-1	-4,95
BAJESCCL – Cache clés en fonte	2,25	5	4	-1	-2,25
BAJESCPNF – Poids pour nappe fonte	1,75	14	13	-1	-1,75
BALLSLI4 – Liqueur 4 cl	2,14	6	5	-1	-2,14
BGABBOSIN – Oiseau siffleur	2,50	1	0	-1	-2,50
BMBAUMEART – Sticks à lèvres Audrey	3,50	3	2	-1	-3,50
BISCROSESU – Biscuits sucrés Rose'il	2,80	3	0	-3	-8,40
BISCROSSAL – Biscuits salés Rose'il	2,80	8	0	-8	-22,40
BMGSPCWDR – Porte-clés WDR-Déco	2,00	55	52	-3	-6,00
BMIFRAC5 – Frumholtz Miel Acacia 500g	5,42	1	0	-1	-5,42
BMIFRFO5 – Frumholtz Miel Forêt 500g	4,48	3	1	-2	-8,96
BMIICSMI – Sucettes au miel	0,27	241	205	-36	-9,72
BMSAVON – Savons Audrey	4,20	15	14	-1	-4,20
BSM2MDE – Décapsuleur magnet bois	1,99	81	78	-3	-5,97
QS ARBO – Quetscheschlaegel	4,25	19	18	-1	-4,25
TOTAL				-64	**-92,41**

Ecart positif entre stock réel et stock logiciel

Elément	Prix achat	Quantité théorique	Quantité physique	Ecart (quantité)	Ecart quantité (valeur)
BAJESCPO – Cale porte oiseau	4,95	7	8	1	4,95
BAPOTHER – Hérissons en céramique	1,50	1	3	2	3,00
BISCROLOGO – Biscuits Logo Moulin	0,80	15	16	1	0,80
BJBPMCAB – Animaux en bois	0,90	37	39	2	1,80
BSMHOCMLI – Cuillère à miel	0,95	1	2	1	0,95
BSMPRSPA – Stylo papier	0,83	109	110	1	0,83
BSMPZO – Porte clé Zodiaque	1,50	32	35	3	4,50
BSMREPBA – Panier en bambou	0,99	27	31	4	3,96
MS ARBO – Schlegel Mirabelles	4,25	22	23	1	4,25
TOTAL				16	**25,04**

On a un écart global négatif de – 67,37 € (92,41 – 25,04) sur un stock de 3335,46 €

Chiffre d'affaire global pour l'année 2021 (billetterie + boutique) = 23.679,50 €

Billetterie groupes : 12.259,00 €
Individuels : 3.265,20 €
Boutique : 8.155,30 €

Le chiffre d'affaire, malgré la crise sanitaire qui a perdurée en 2021, a néanmoins augmenté (retour des scolaires, de quelques groupes adultes à l'automne et meilleur agencement de la boutique).

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver ces états des stocks et autoriser le régisseur à le mettre à jour.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver ces états de stock et d'autoriser le régisseur à mettre à jour ces relevés de stock dans le logiciel de gestion de stock.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'état de stock négatif et d'autoriser le régisseur à mettre à jour le relevé de stock dans le logiciel de gestion de stock
- d'approuver l'état de stock positif et d'autoriser le régisseur à mettre à jour le relevé de stock dans le logiciel de gestion de stock
- d'approuver l'état de stock théorique et d'autoriser le régisseur à mettre à jour le relevé de stock dans le logiciel de gestion de stock

Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission « Développement Economique » du 28 février 2022, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver l'état de stock négatif et d'autoriser le régisseur à mettre à jour le relevé de stock dans le logiciel de gestion de stock**
- **d'approuver l'état de stock positif et d'autoriser le régisseur à mettre à jour le relevé de stock dans le logiciel de gestion de stock**
- **d'approuver l'état de stock théorique et d'autoriser le régisseur à mettre à jour le relevé de stock dans le logiciel de gestion de stock**

15) TOURISME - Conventions de partenariat entre les sites touristiques et l'Office de Tourisme

Dans le cadre de son activité, l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Bitche assure, dans le domaine touristique, des missions notamment relatives à la promotion générale, à la communication ainsi qu'à la coordination de l'animation du territoire.

A ce titre, l'Office de Tourisme développe un partenariat avec les sites touristiques.

En contrepartie de la mission qu'il assure, l'Office de Tourisme perçoit une contribution annuelle qui pour 2021 était égale à :

- 515 € au titre du Site du Moulin d'Eschviller
- 2.015 € au titre du CIAV
- 9.950 € au titre du Simserhof

Suite au D.O.B. présenté le 3 mars 2022,

Pour la contribution 2022, l'Office de Tourisme propose d'appliquer une augmentation de 10% sur la contribution annuelle, portant celle-ci à la somme de :

- 566,50 € au titre du Site du Moulin d'Eschviller
- 2.216,50 € au titre du CIAV
- 10.945,00 € au titre du Simserhof

Ces participations font l'objet de la conclusion d'une convention pour chacun des sites.

Il est proposé d'approuver les termes de chacune des conventions 2022, d'autoriser le Président à les signer et de verser à l'Office de Tourisme les montants indiqués ci-avant. De plus, compte tenu de la prise en compte de la gestion du Simserhof courant 2021, la convention du dit millésime n'a pas été signée et réglée. Il est proposé de régulariser la convention 2021 du Simserhof.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau en date du 1er mars 2022, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver les termes des conventions**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions**
- **D'imputer les dépenses au budget 2022, à savoir :**
  - **566,50 € au titre du Site du Moulin d'Eschviller**
  - **2.216,50 € au titre du CIAV**
  - **9.950,00 € au titre du Simserhof 2021**
  - **10.945,00 € au titre du Simserhof 2022**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche et signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.**

16) <u>TOURISME / SPORT - Promotion du territoire - « Bons d'entrée des sites communautaires » en marque blanche</u>

La Communauté de Communes est sollicitée par diverses structures, associatives ou non, pour contribuer à la réussite et à l'attractivité de leurs manifestations.
D'un autre côté, la structure communautaire du Pays de Bitche souhaite également remercier les entités et groupements qui participent et s'engagent aux côtés de la Communauté de Communes pour la promotion du Pays de Bitche.

Ainsi, il est proposé de créer des « Bons d'entrée des sites communautaires » en Marque blanche. Par le biais d'un « bon » unique, il sera possible de découvrir l'un des sites communautaires. Le bon est valable une seule fois.
Sont concernés par la « marque blanche », le Centre International d'Art Verrier ; le Moulin d'Eschviller ; l'ouvrage du Simserhof ; la Piscine intercommunale de Bitche ; le Centre Aquatique de Rohrbach-les Bitche.

L'objectif de cette action de promotion du Pays de Bitche est de faire découvrir, notamment aux habitants du territoire, dans la limite de 1 000 bons sur 2022, les divers sites communautaires.

Un état récapitulatif annuel des bons d'entrée remis en application de la présente délibération sera présenté au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau en date 1er mars 2022, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Valider la mise en œuvre de cette action de promotion ;**
- **Autoriser le Président à faire découvrir les sites communautaires par le biais de « bons d'entrée » en marque blanche, dans la limite de 1 000 exemplaires ;**
- **Que sera présenté au Conseil Communautaire un état récapitulatif annuel des bons d'entrée remis en application de la présente délibération ;**
- **Autoriser le Président à signer tout document, à engager toute démarche dans le cadre de cette action.**

17) <u>SERVICES COMMUNAUTAIRES – Acquisition d'un véhicule auprès du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines</u>

Par demande du 2 décembre 2021 le SMAS a indiqué à ses membres la volonté de procéder à la vente du véhicule de service utilisé jusqu'alors par ses agents. Il s'agit d'une Peugeot 206 +, datant de 2011 de 72 000 km avec contrôle technique OK.

Considérant l'accroissement des usages des véhicules par les services communautaires ;

Considérant l'appel à candidature du SMAS pour le rachat de ce véhicule ;

Il est proposé à l'Assemblée de procéder au rachat du véhicule pour un montant de 3.000 € et d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires et signer tout document relatif à cette acquisition.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau en date du 1er mars 2022, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De procéder à l'acquisition du véhicule du SMAS de marque Peugeot immatriculé BV-126-RQ pour un montant de 3.000 € ;**
- **D'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires et signer tout document relatif à cette acquisition.**

18) <u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Projet « VERRISSIMA SAS » en ZA de Rohrbach-lès-Bitche</u>

Dans le cadre de sa compétence « développement économique », la Communauté des Communes du Pays de Bitche gère les diverses zones d'activités du territoire. Monsieur Jonathan METZ, dirigeant de

la société VERRISSIMA SAS souhaite développer un projet industriel en zone d'activités de Rohrbach-Lès-Bitche et acquérir le foncier nécessaire pour concrétiser son programme d'investissement qui se déroulera en plusieurs phases

- La première phase consiste à construire un bâtiment pour la fabrication et la transformation de produits verriers d'environ 5 000m² et un autre de 800m² pour les bureaux, l'accueil du public et un showroom.
- La seconde étape est prévue en 2025 avec la création d'une unité de trempe, activité aujourd'hui réalisée en Alsace.
- La dernière phase est programmée pour 2028 avec la mise en place d'applications technologiques et domotiques sur le vitrage.

L'intégralité du foncier nécessaire au programme industriel sera vendue, au porteur de projet, par la Communauté de communes.

Les parcelles concernées par le projet sont identifiées à ce jour sous les références cadastrales ci-dessous. Un arpentage dédié au projet est d'ores et déjà prévu prenant en compte le phasage de l'opération globale :

- La parcelle communautaire, référencée section 48 N°112 d'une contenance de 5 030 m² est concernée en totalité ;
- La parcelle communautaire, référencée section 48 N° 148 d'une contenance de 338 295 m² est concernée pour environ 14 775 m² ;
- La parcelle communale de Rohrbach-Lès-Bitche, Section 48 n° 128 d'une contenance de 5 827m² est concernée en totalité

(la parcelle est amputée d'environ 280 m² pour le bassin de rétention de la zone).

Ainsi, le foncier nécessaire pour l'ensemble du projet VERRISSIMA est d'environ 2ha 59a.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le compromis de vente de la parcelle retenue pour *« la construction d'une unité de fabrication et de transformation de produits verriers d'environ 5 000m² et 800m² de bureaux, accueil du public et showroom », soit une parcelle d'une contenance de 1 hectare et 82 ares.* Le compromis de vente, comportera des réserves de concrétisation du projet (accord de financement, obtention du permis de construire, démarrage des travaux), aux conditions fixées par délibération du Conseil Communautaire du 31 mai 2018, à savoir 5 € HT le m².

En parallèle, la concrétisation des 2 autres phases programmées, déclenchera la cession des autres parcelles nécessaires.

Le foncier nécessaire pour la construction d'une unité de fabrication et de transformation de produits verriers d'environ 5 000m² et 800m² de bureaux, accueil du public et showroom est estimé à environ 1ha 82a. Aussi, le prix de cession de la parcelle de terrain à bâtir, viabilisée et libre de toute location ou occupation quelconque, est établi à environ 91 000 € HT, soit 109 200 € TTC.

Les frais notariés et d'arpentage sont à la charge sont à la charge de l'acquéreur.

A compter de son adoption, la présente délibération a une durée de validité de 12 mois.

Vu l'avis de France Domaines.

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau en date du 1er mars 2022, après Commission développement économique du 28 février 2022, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à signer le compromis de vente avec Monsieur Jonathan METZ, dirigeant de VERRISSIMA SAS ou toute autre société se substituant à lui pour le foncier nécessaire à la réalisation de la première tranche du projet industriel de VERRISSIMA SAS, à savoir environ 1ha 82a. Aussi, le prix de cession de la parcelle de terrain à bâtir, viabilisée et libre de toute location ou occupation quelconque, est établi à environ 91 000 € HT, soit 109 200 € TTC ;**
- **De fixer le prix de cession à 5 € HT le m² ;**
- **De subordonner la validité de la présente décision pour une validité de 12 mois ;**

- **D'autoriser le Président à renouveler, si nécessaire, le délai de validité de la présente offre dans la limite de six mois supplémentaires ;**
- **D'autoriser le Président à signer si nécessaire les éventuelles servitudes qui viendraient être rendues nécessaires sur les parcelles concernées par ce projet ;**
- **D'autoriser le président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.**

19) <u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Opération « J'Achète Bitcherland » - Remise gracieuse de chéquiers lors d'animations et d'opération de promotion du territoire pour l'exercice 2022</u>

Une des mesures de soutien à l'économie portée par la Communauté de communes se traduit par la mise en place d'une plateforme numérique pour les artisans, commerçants et producteurs locaux.

Pour inciter et encourager « l'acte d'achat local », la Communauté de Communes du Pays de Bitche a, en parallèle, émis des chèques « j'achète Bitcherland » utilisables auprès de tous « les partenaires chéquiers » présents sur la plateforme communautaire.

Ainsi, il est proposé lors d'opérations de promotion du territoire du Pays de Bitche où la Communauté de Communes sera soit organisatrice, soit associée, d'identifier par le biais des chéquiers « j'achète Bitcherland », les initiatives en faveur de l'attractivité du Pays de Bitche.

Jusqu'au 31 décembre 2022, pourront être mis à disposition 500 chéquiers « j'achète Bitcherland » d'une valeur individuelle de 30€ aux animations soutenues par la Communauté de Communes, mettant en avant le territoire et l'attractivité du Pays de Bitche.

L'ensemble des chéquiers mis à disposition par la Communauté de Communes fera l'objet d'un suivi exhaustif indiquant notamment le nombre de chéquiers mis à disposition et l'action de promotion y afférente.

Un état récapitulatif annuel des chéquiers mis à disposition en application de la présente délibération sera présenté au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau en date 1er mars 2022, après avis de la commission Développement économique en date du 28 février 2022, après en avoir délibéré, décide avec 62 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **De valider la mise en œuvre régulière d'actions de promotion ;**
- **D'autoriser le Président à mettre à disposition, dans la limite d'un nombre de 500 exemplaires d'une valeur individuelle de 30€, les chéquiers « j'achète Bitcherland » en faveur des actions et animations mettant en avant le territoire et l'attractivité du Pays de Bitche ;**
- **Que sera présenté au Conseil Communautaire un état récapitulatif annuel des chéquiers mis à disposition en application de la présente délibération ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document, à engager toute démarche dans le cadre de cette action.**

DIVERS

20) <u>Solidarité avec l'UKRAINE - Versement d'un don</u>

Dans le cadre du soutien aux populations d'Ukraine victimes du conflit, différents fonds de concours, manifestations de solidarité, initiatives de collectes sont mises en œuvre par les associations, les entreprises et les collectivités.

A ce titre, la Communauté de Communes a organisé, en partenariat avec la FDMJC d'Alsace et l'association intercommunale Loisirs-Jeunesse, des points de collecte de denrées non périssables et autres produits de première nécessité qui seront acheminés au plus près des associations humanitaires locales à la frontière de l'Ukraine.

En parallèle, à l'instar de très nombreuses collectivités, il est proposé de compléter ces dons par une aide financière à titre exceptionnel qui permettra à un organisme substantiellement engagé dans des actions de solidarité avec l'Ukraine, d'intervenir en soutien des populations locales.

Il est ainsi proposé que la Communauté de Communes du Pays de Bitche verse un don de 10.000 € à la Croix Rouge Française dans le cadre de son opération URGENCE UKRAINE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De procéder au versement d'un don de 10.000 € à la Croix Rouge Française en réponse aux besoins humanitaires de toutes les personnes touchées par le conflit en Ukraine,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche et de signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision et à la mise en œuvre d'actions à vocation humanitaire dans ce** cadre.